

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Douzième séance – Jeudi 12 septembre 2002, à 20 h 30

**Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *MM. Michel Anchieri, Georges Breguet, M<sup>mes</sup> Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, MM. Guy Dossan, Alain Fischer, M<sup>me</sup> Sophie Fischer, M. Jean-Marc Guscetti, M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan, MM. Guy Jousson, Alain Marquet, M<sup>me</sup> Melissa Rebe-  
tez et M. Alain-Georges Sandoz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Alain Vaissade et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 28 août 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mercredi 11 septembre et jeudi 12 septembre 2002, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Avant d'ouvrir le troisième débat sur la proposition PR-235, nous allons vous donner lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M. Roger Deneys. Monsieur Winet, je vous prie de bien vouloir lire cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 12 septembre 2002

*Concerne:* démission du Conseil municipal

Monsieur le président du Conseil municipal,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Messieurs les conseillers administratifs,  
Chères et chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,  
Chères amies et chers amis,

Comme vous le savez peut-être, cela fait sept mois que j'ai eu le grand bonheur de voir naître mon fils Yann.

Comme vous le savez certainement, un tel événement est aussi une source traditionnelle de grands chamboulements, et le cours de l'existence se trouve subitement – mais agréablement! – modifié en profondeur.

La combinaison d'un statut de dirigeant de PME et de celui de nouveau père n'est cependant pas simple à gérer... d'autant plus que les journées ne font toujours que vingt-quatre heures! En conséquence et en dépit de mon intérêt intact pour la politique municipale et la vie de notre cité, je dois me résoudre à renoncer à mon mandat de conseiller municipal dès la session d'octobre 2002, afin de pouvoir me consacrer entièrement à mon entreprise et à ma petite famille!

C'est donc à regret que je quitte ce Conseil, en constatant, comme d'autres l'ont fait avant moi, qu'il est malheureusement fort difficile de mener de front des activités familiales, professionnelles et politiques.

De mon point de vue, cela pose d'ailleurs la question des moyens que nous voulons consacrer au bon fonctionnement de notre démocratie en général et de notre parlement en particulier. Après ces quatre ans au sein du Conseil municipal, je reste persuadé que notre système est certes onéreux, mais que les moyens que nous y consacrons sont dérisoires au vu de la complexité des dossiers que nous devons traiter.

Nier cette réalité, c'est non seulement faire le jeu de ceux qui profitent de toutes les astuces institutionnelles pour leurs intérêts privés, au détriment de l'intérêt général, mais aussi renforcer l'image caricaturale que les médias – tant par populisme que par manque d'objectivité des journalistes – donnent du monde politique.

Je voudrais encore vous faire part d'une petite réflexion et d'un constat: avant même d'être élu, je me suis souvent posé la question de la durée du mandat politique, et notamment de la possible éligibilité des élus pour plusieurs législatures. Faut-il des élus «purs», qui peuvent tout donner sans préoccupation électoraliste ou au contraire des élus «de compromis», qui doivent composer pour améliorer leur chance de réélection?

Notre système fonctionne selon le principe du compromis et c'est sans doute un bien pour la collectivité. Mais, après ces quatre années passées parmi vous, je suis aujourd'hui persuadé que la qualité du travail des élus – tant au Conseil municipal qu'au Conseil administratif – diminue avec la durée de leur mandat.

C'est néanmoins avec beaucoup de plaisir que j'ai participé aux travaux de ce Conseil, où j'ai connu – au-delà des clivages politiques – des femmes et des hommes de qualité.

Je suis également fier d'avoir pu – modestement – contribuer aux travaux de ce parlement et plus encore d'avoir été membre de cette majorité alternative qui, au-delà de ses divergences occasionnelles et d'une conjoncture difficile, a su se battre avec force et conviction pour améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants de Genève. (*Applaudissements*).

*Roger Deneys*  
Conseiller municipal

**3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 522 000 francs destiné à l'installation des collections du Musée d'ethnographie dans des dépôts loués aux Ports-Francis de Genève (PR-235)<sup>1</sup>.**

*Troisième débat*

**M. Didier Bonny** (DC). Lors du débat d'hier soir, nous avons déjà eu l'occasion de dire pour quelles raisons nous nous opposons à voter cette proposition sur le siège. Etant donné que nous sommes en troisième débat et que le but du troisième débat est, entre autres, d'essayer de faire changer d'avis aux gens et de rappeler le débat à ceux qui auraient manqué le premier épisode, je vais donc m'y employer d'une manière relativement longue, si j'y arrive, de manière que les bancs puissent petit à petit se remplir...

Plaisanterie mise à part, je voudrais rappeler qu'en ce qui nous concerne, le groupe démocrate-chrétien et, d'après ce que j'ai compris du débat d'hier soir, également l'Entente, nous ne sommes pas opposés à l'entrée en matière sur ce crédit de 1,5 million de francs pour le déplacement des collections du Musée d'ethnographie aux Ports-Francis, mais nous sommes opposés à voter 1,5 million de francs sur le siège. Nous souhaitons un renvoi de cette proposition à la commission des travaux, son étude pouvant être très rapide, puisqu'on a vu que cela est possible. Je redonne l'exemple de la patinoire des Vernets où il n'a fallu que deux semaines pour renvoyer l'objet en commission, l'étudier et revenir présenter au plénum un rapport. D'ici au 7 octobre, la commission des travaux aurait donc l'occasion de se pencher sur ce crédit. La présidente de la commission, M<sup>me</sup> de Coulon, a d'ailleurs dit hier qu'elle s'engageait à mettre ce point à l'ordre du jour de la commission des travaux pour le 25 septembre. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, s'il n'y a pas plus de silence, je m'arrête!

**Le président.** Vous avez tout à fait raison, Monsieur Bonny. Je demande à celles et à ceux qui ont des conversations particulières de les tenir en dehors de cette salle. Monsieur Bonny, poursuivez.

*M. Didier Bonny.* Je peux comprendre que, pour la majorité alternative, ce que je dis n'est pas intéressant, car elle ne changera probablement pas d'avis, mais je lui demande tout de même un minimum de respect afin que la minorité puisse aussi s'exprimer.

---

<sup>1</sup> Proposition, 1451.

Ce que nous craignons, avec cette manière de procéder, c'est que, si aujourd'hui il ne s'agit que de 1,5 million de francs qu'on nous demande de voter sur le siège, demain, ce sera 3, 5 ou 10 millions de francs! Non, nous ne pouvons pas aller dans ce sens-là, nous nous y refusons. De plus, l'urgence de cette proposition est tout de même relative par rapport à quatre semaines d'attente qu'il faudra pour traiter cet objet normalement. Que s'est-il passé juste avant cette session du Conseil municipal? Il y a eu une pause estivale de deux mois; pendant deux mois, nous n'avons pas siégé. Il ne faut pas me dire qu'on ne peut pas attendre encore quatre semaines! Je pense que tout le monde y gagnerait. Je crois que vraiment ce serait faire preuve de sagesse que de renvoyer simplement cet objet à commission des travaux. J'espère que, durant la nuit, la majorité qui en avait décidé autrement hier, a pu changer d'avis.

**M. Georges Queloz (L).** Si, hier soir, le groupe libéral s'opposait presque, d'une part, à l'entrée en matière et, d'autre part, à voter le crédit demandé par cette proposition sur le siège, c'est parce que la proposition commence par des termes dont je traduirai le sens ainsi: suite au refus, par la population, d'accepter le mauvais projet de nouveau musée d'ethnographie qui était proposé... Ce soir, nous avons eu l'occasion, lors de la séance de 17 h, de voir à propos du rapport PR-166 A1, que les masques tombaient et que les véritables opposants à un nouveau musée d'ethnographie n'étaient pas tout à fait ceux que l'on pensait. Pendant plusieurs décennies, l'Entente, en particulier le groupe libéral, s'est acharnée à faire en sorte qu'un nouveau musée d'ethnographie voie le jour à Genève. Ensuite, que s'est-il passé? Par opposition, la minorité qui aujourd'hui est devenue majoritaire ne veut toujours pas d'un nouveau musée d'ethnographie, puisqu'elle avait fait une proposition qui était irrecevable et elle le savait très bien. Aujourd'hui, quand on propose un autre emplacement pour ce nouveau musée, curieusement, on découvre qui en veut un et qui n'en veut pas.

Ce n'est pas très sérieux de dire que c'est suite au refus de la population qu'on prend conscience qu'il y a un véritable danger pour ces collections. Ce danger existait déjà avant le vote populaire du 2 décembre 2001 et il existe encore aujourd'hui. Ce ne sont peut-être pas seulement les collections du Musée d'ethnographie qui sont en danger. Au Musée d'art et d'histoire ainsi que dans d'autres musées, il y a peut-être aussi des problèmes!

Aujourd'hui, le groupe libéral est prêt à entrer en matière sur cette proposition, à condition qu'on la renvoie en commission afin d'y faire un travail sérieux. Ce soir, nous ne pouvons pas faire le travail d'une commission, mais, si tel est le cas, je veux travailler comme en commission, je vais demander les auditions des personnes qui, pourtant, travaillent au Musée d'ethnographie, qui ne comprennent pas que l'on puisse déménager ces collections et qui y sont opposées. On

peut aussi se demander si, à partir du moment où il y a un danger pour les collections du Musée d'ethnographie ainsi que pour d'autres collections, comme des peintures ou d'autres objets de valeurs qui sont entreposés, la Ville ne devrait peut-être pas construire de véritables dépôts qui lui appartiendraient. Qu'on vienne avec une proposition sérieuse et qu'on ne dise pas simplement, par fierté mal placée, pour ne pas dire par péché d'orgueil, en sursaut, avant de s'en aller, que c'est à cause du refus de la population d'accepter le projet de musée à la place Sturm que cela coûte tant à la collectivité. En réalité, c'est le message que le Conseil administratif voudrait faire passer. Nous ne sommes pas dupes. Nous sommes prêts à entrer en matière, parce qu'il y a certainement de véritables collections, des choses de valeur qui sont en danger ici et là.

Les libéraux sont donc prêts à entrer en matière pour analyser cette proposition avec sérieux. Je vous rappelle qu'à la rue Blanche la location des dépôts se monte à environ 170 000 francs. Dans cette proposition, on n'en fait pas état et c'est quelque chose que nous aimerions éclaircir en commission, puisque l'on ne nous dit pas si nous ferons une économie de ce côté-là. Cela montre à quel point il y a un côté vicieux dans cette proposition.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Partant de l'idée que la majorité du Conseil municipal va sans doute accepter ce soir cette proposition, nous nous permettons de poser quelques questions qui auraient pu être posées en commission.

A la page 5 de la proposition, il est écrit qu'une fois que le crédit sera voté il y aura un travail de préparation au Musée d'ethnographie et que le déménagement n'interviendra qu'à partir de Pâques 2003. Cela signifie donc qu'il y aura plusieurs mois de travail de préparation, ce que l'on peut parfaitement comprendre. Pourrait-on avoir quelques détails sur cette préparation? S'agira-t-il simplement d'emballer les objets et de les ranger dans des récipients, ou est-ce qu'il y aura un travail de tri? Est-ce qu'éventuellement on se posera des questions sur l'opportunité de garder certains objets, le cas échéant de les rendre à leurs propriétaires, parce que c'est aussi une manière de promouvoir le respect des cultures de ceux à qui on a pris ces objets. Enfin, est-ce qu'il y aura un travail fondamental de réorganisation à cette occasion? Il serait vraiment dommage de ne pas profiter du fait que l'on va manipuler tous les objets, pour ne pas concevoir une nouvelle organisation qui pourrait durer quelques années.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** Sans remettre en cause les remarques que chaque parti a faites, je tiens à vous poser une question, Monsieur le président.

Monsieur le président, vous nous avez envoyé un ordre du jour de 10 pages pour cette session. Jusqu'au cinquième point de cet ordre du jour, l'ordre a été

respecté, mais après on n'en a plus du tout tenu compte. J'aimerais savoir si le bureau se réunit pour analyser l'ordre du jour qu'il nous envoie. Dans nos caucuses, chacun se prépare pour intervenir sur des points précis, mais nous ne savons même pas dans combien de mois nous pourrions le faire. A voir le nombre d'astérisques qu'il y a à côté des objets, je me demande ce qu'on fait ici. Je suis persuadé que les gens ne sont pas préparés à ce qu'on fasse passer certains points avant d'autres, d'autant plus lorsqu'il était prévu que ces points seraient directement renvoyés en commission. C'est un véritable capharnaüm! Alors, je suggère aux groupes politiques d'analyser notre ordre du jour lors de leur prochain caucus. Au début de l'année, il y a eu une proposition de MM. Pattaroni, Fischer, Sot-tas et moi-même...

*M. Jacques Mino (AdG/SI).* Ce n'est pas le sujet!

*M. Jean-Pierre Lyon.* Levez la main, Monsieur Mino, et dites que vous n'êtes pas d'accord avec moi...

C'est un véritable capharnaüm, ce n'est pas sérieux. Les personnes qui regardent TV Léman bleu doivent se dire que c'est un vrai chenil au Conseil municipal.

**Le président.** Monsieur Lyon, vous qui avez aussi été président du Conseil municipal, vous savez très bien que, lorsqu'il y a une motion d'ordre sur un objet, nous sommes obligés de l'appliquer et c'est que ce que nous avons fait jusqu'à présent. La parole est à M. Ducret.

**M. Michel Ducret (R).** Je dois dire que j'ai de la peine à comprendre la hâte à vouloir traiter en urgence le crédit demandé par cette proposition. Qu'il y ait peut-être besoin de prendre des engagements pour la location des locaux, je peux encore le comprendre, mais, pour commencer les travaux, je ne suis pas d'accord.

La question qui se pose finalement et que se pose certainement une partie de nos concitoyens est la suivante: qu'y a-t-il donc à cacher? Des prix surfaits? Des locaux trop chers ou pas vraiment adaptés à la fonction qu'on veut leur attribuer? Ces adaptations n'auraient-elles pas été aussi coûteuses ailleurs?

Mesdames et Messieurs, les commissions ont été inventées expressément pour pouvoir traiter de ce genre de questions et apporter des réponses à la popula-

tion que nous représentons et qui met l'argent à notre disposition pour en faire le meilleur usage possible. Ce meilleur usage possible, nous ne pouvons pas, Mesdames et Messieurs, le garantir dans un tel cadre, sans avoir fait un travail de commission. Cette façon de procéder, c'est tout simplement confisquer au peuple son pouvoir. (*Rires.*) Parfaitement, vous pouvez rire, il y a des gens qui ont ri pendant très longtemps dans certaines dictatures et qui ont fini par tomber. Croyez-moi, il est à souhaiter... (*Rires.*) Mesdames et Messieurs, vous pouvez rire, mais il est à souhaiter qu'un jour le peuple qui vous regarde, qui vous entend et qui vous élira demain, se souvienne de vos manières de procéder. A un moment donné, il sera normal de devoir rendre compte de ce genre d'agissements.

**M. Didier Bonny** (DC). Etant donné que je n'ai jamais eu la chance de siéger à la commission des travaux et qu'apparemment c'est ce que nous sommes en train de faire ici, mais à 80 personnes, je me mets donc dans la peau d'un commissaire de cette commission. Je suis désolé si je pose des questions de Béotien, mais je n'y connais rien, et je vais faire comme si j'étais en commission, cela aussi pour démontrer quel type de questions pourraient être posées en commission et que nous sommes obligés de poser ici en plénum. Avant, je voudrais juste préciser que dans la proposition, à la page 5, sous le titre «Délais», il est noté ceci: «Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre à cinq mois.» On ne sait donc pas s'il s'agit de quatre ou de cinq mois, ce sera peut-être six. Je dis cela juste pour mettre en perspective le fait que l'urgence ne se justifie pas et que l'on pourrait très bien traiter de cette proposition en octobre, après lui avoir fait faire un tour en commission.

J'en viens à mes questions. Je lis, à la page 5 de la proposition, sous le titre «Prix du m<sup>3</sup> SIA», que celui-ci donne un rapport de 78,20 francs/m<sup>3</sup> SIA. N'ayant aucune donnée de comparaison, j'aimerais que l'on me dise si cela est cher ou pas. J'aimerais avoir une réponse à cette question.

Je continue. Il est noté, à la page 6 de la proposition, sous «Déménagement des collections»: «Il sera fait appel à une entreprise de déménagement spécialisée dans le domaine.» J'aurais été intéressé de connaître le devis, de savoir combien cela va coûter, de savoir si vous allez faire appel à plusieurs entreprises, bref, j'aimerais savoir comme cela va se passer. (*Remarques de M. Perler.*) Ecoutez, Monsieur Perler, votre ironie commence à m'agacer, si cela ne vous plaît pas, vous pouvez sortir, cela ne me dérange pas. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Je vous prie d'écouter l'orateur.

## Proposition: collections du Musée d'ethnographie aux Ports-Francis

*M. Didier Bonny.* En tout cas, ceux qui sont devant leur poste de télévision peuvent se rendre compte de la manière dont les gens minoritaires sont traités dans ce Conseil municipal.

Ensuite, il est noté, dans le même paragraphe que je viens de citer: «La question de l'assurance des collections durant cette opération sera déterminée en accord avec le Service des assurances.» Personnellement, j'aimerais savoir de quel type d'assurance il s'agit, savoir ce que l'on paye actuellement et ce qui va changer durant cette période, et combien cela va coûter à la Ville. Je pense qu'en tant que conseiller municipal on a le droit de poser ce genre de questions et de recevoir des réponses.

Enfin, à la page 7, sous «Récapitulatif», il est indiqué: «Location de 2880 m<sup>2</sup> de dépôts aux Ports-Francis, 140 francs/m<sup>2</sup>/an»; dans ce cas aussi, je suis ignorant. Est-ce cher ou pas? Je vous prie de me répondre. Je continue avec la fin de la phrase: «soit un loyer annuel de 403 200 francs (charges en sus)». Il faut quand même que les gens qui nous entendent ce soir le sachent.

J'espère qu'après toutes ces questions M. Vaissade pourra y répondre, mais j'espère quand même avoir démontré qu'un tour en commission de cette proposition aurait été plus qu'utile.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Monsieur Bonny, tout d'abord lors de votre première intervention vous avez dit qu'il n'était pas nécessaire de traiter cette proposition en urgence. Je vous ai expliqué hier, mais je veux bien vous le redire ce soir, que, si nous avons demandé l'urgence sur cette proposition, c'est parce que nous avons une échéance à respecter par rapport à la direction des Ports-Francis, aussi bien en termes de signature de bail qu'en termes d'échéance.

Le déménagement des collections est prévu sur une durée d'un an; il a été organisé par les départements du Musée d'ethnographie, sous la responsabilité des conservateurs, comme cela est écrit dans la proposition PR-235. Pour le planning, l'emménagement des collections aux Ports-Francis est prévu dès Pâques 2003.

Il ne faut pas confondre la proposition qui vous est présentée aujourd'hui et qui consiste à aménager des locaux de dépôt aux Ports-Francis avec toute la problématique de la location. Vous retrouverez dans le projet de budget 2003 le détail des locations que nous avons pour ces dépôts. Quelqu'un a posé la question des économies réalisées par rapport à la location des dépôts à la rue Blanche. Dans ce cas aussi, vous trouverez les réponses dans le projet de budget 2003.

Ici, dans la proposition PR-235, il s'agit d'un crédit pour aménager des dépôts aux Ports-Francis. Si nous n'obtenons pas ce crédit, nous ne pourrions pas déménager

ger nos collections pour Pâques 2003, il y a donc urgence. Si nous demandons au Conseil municipal de voter cette proposition sur le siège, c'est pour que, passé le délai référendaire, nous puissions commencer rapidement les travaux afin de pouvoir commencer à déménager à Pâques 2003.

Bien sûr, la question des loyers sera discutée en temps voulu, mais aujourd'hui on ne discute pas du loyer, on discute des opérations, en particulier des équipements en mobilier pour ces dépôts, équipements qui seront réutilisés dans le futur musée lorsqu'il sera construit. Vous avez vu que cette affaire n'est pas facile, puisque, lors de la séance précédente, il y a eu un débat à propos d'un classement en zone de verdure de la campagne Rigot et que vous avez constaté tout de suite que différentes orientations étaient proposées pour le lieu où le nouveau musée d'ethnographie devrait être construit. Il faut donc à un moment donné pouvoir avancer par rapport à l'objectif principal, qui est celui de la préservation des collections. Le deuxième objectif, je le répète, est que l'on puisse enlever ces collections du musée du boulevard Carl-Vogt pour pouvoir y faire les rénovations nécessaires afin d'assurer des conditions de travail correspondant aux normes légales pour le personnel de celui-ci. De plus, cela est en concurrence avec la problématique du legs Lancoux, puisque, vous le savez, en 2005 il faudra avoir posé la première pierre du nouveau musée d'ethnographie, sinon ce legs sera affecté à la rénovation du musée actuel au boulevard Carl-Vogt.

Pour répondre à votre question sur le prix de location de 140 francs/m<sup>2</sup>, je dirai que celui-ci est aussi bien en vigueur à la commission des travaux qu'à la commission sociale et de la jeunesse ou même à la commission des arts et de la culture. C'est un prix tout à fait normal, pour ne pas dire peu élevé, par rapport à ce que l'on peut trouver sur la place. Cependant, l'intérêt de cette proposition, ce n'est pas tellement le prix, c'est surtout de trouver la surface disponible pour pouvoir réaliser le déménagement des collections.

A propos du Service des assurances, vous pouvez vous rassurer; ce problème a déjà été traité à de nombreuses reprises à la commission des finances. Des questions ont été posées sur la manière dont la Ville assure ses œuvres et je peux vous dire que, pour le cas qui nous occupe les procédures sont exactement les mêmes que d'habitude; il n'y a pas de changement et cette proposition assure ce fonctionnement et cette couverture d'assurances.

Vous avez dit qu'un renvoi de cet objet à la commission des travaux permettrait d'examiner l'ensemble de la proposition. Les renseignements, vous les avez; le projet a été élaboré par le Service des bâtiments, service avec lequel vous avez quand même l'habitude de travailler. Vous dites que le retour de commission du rapport pourrait être très rapide. Même si la présidente de la commission a dit qu'elle s'évertuerait à mener les travaux le plus rapidement possible, cela impli-

querait que le rapport devrait être à nouveau inscrit à l'ordre du jour, ordre du jour qui contient déjà un nombre invraisemblable de points. (*Protestations.*) Vous me dites non...

*M. Didier Bonny.* Un rapport oral!

*M. Alain Vaissade, conseiller administratif.* Je vais vous citer un exemple. Lors de la deuxième séance plénière du 19 avril 2000, le projet d'arrêté PA-6 demandant un crédit de 70 millions de francs concernant l'acquisition d'actions de la Banque cantonale de Genève a été déposé par MM. Bernard Lescaze et Robert Pattaroni. Une clause d'urgence a été demandée pour cet objet; ensuite, ce projet d'arrêté a été pris en considération et renvoyé en commission. Le rapport PA-6 A a été inscrit à l'ordre du jour du 6 juin 2000 et il a fallu qu'une motion d'ordre soit déposée pour que cet objet puisse passer et être voté le jour même. Le Conseil municipal s'est engagé sur un crédit de 70 millions de francs, et je vous rappelle que, depuis, 28 millions de francs ont quitté la fortune de la Ville de Genève, puisqu'il y a eu une perte de 40% de ces actions. Par conséquent, même s'il vous semble que la même procédure est applicable, il est utile de comparer ce que vous avez fait avec tel objet à ce que vous allez faire avec la présente proposition. Vous avez, à un moment donné, une décision à prendre concernant les Ports-Francis. Si nous n'avons pas la décision du Conseil municipal, nous ne pouvons pas lancer l'opération présentée dans cette proposition.

M. Ducret parle de problèmes cachés, mais il n'y en a pas du tout. Depuis hier nous vous avons fourni toutes les explications, nous vous avons commenté ce qu'il y avait dans la proposition. Il n'y a rien à cacher et nous vous avons présenté cette proposition en toute transparence. Comme je vous l'ai dit hier, nous aurions pu agir sans autre en nous fondant sur la loi sur l'administration des communes. Il s'agit à un moment donné de pouvoir réaliser une opération avec les Ports-Francis qui ont également d'autres preneurs pour ces locaux. Si nous ne les prenons pas maintenant, nous ne pourrons pas réaliser cette opération et nous renvoyons aux calendes grecques la sauvegarde des collections, la mise en sécurité des locaux du boulevard Carl-Vogt ainsi que la possibilité de pouvoir rénover ce bâtiment, parce que, de toute façon, pour pouvoir rénover ce bâtiment, il faudra bien vider les locaux de leur contenu.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à vous dire. Depuis hier, j'ai entendu que l'Alternative se retrouve soudée par rapport à cette proposition, parce qu'il y va de l'intérêt du Musée d'ethnographie, de l'intérêt du patrimoine de la Ville de Genève. Vous, l'Entente, avez pris une option différente. Certains se sont exprimés tout à l'heure et ils ont en quelque sorte pris position contre ce musée, ce qui est leur droit le plus strict.

Je vous rappelle que le projet du nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm était un projet qui avait été voté par le Conseil municipal; nous avons mis dix ans pour réaliser ce projet, il y a eu une concertation, des consultations. Premièrement, sa réalisation a été retardée parce qu'il y avait une mauvaise conjoncture financière et que la Ville de Genève était en déficit; deuxièmement, le référendum a retardé l'échéancier et maintenant il faut bien rattraper ce retard et réaliser une opération de sauvegarde des collections.

**Le président.** La parole est à M. Queloz. (*Murmure de désapprobation.*)

**M. Georges Queloz (L).** Vous avez décidé de faire le travail de commission en séance plénière, alors il faut en assumer les conséquences.

Mesdames et Messieurs, une fois de plus, on entend la sirène qui nous dit que, si le peuple avait pris une autre décision, nous n'en serions pas là. Je suis désolé, mais il y aurait eu de toute façon pour sept ans de travaux avant de pouvoir occuper les locaux du nouveau Musée d'ethnographie prévu à la place Sturm; cela nous aurait donc reporté en 2009. La logique veut que, même si le peuple avait accepté ce projet, nous aurions tout de même été confrontés au problème de déménagement des collections, puisque ces dernières sont en danger. Je vous rappelle que, lorsque nous avons débattu de ce sujet, je me suis acharné à vous dire qu'il était inconcevable de mettre une telle surface de dépôt au centre-ville. Aucun commerçant ne se permettrait de mettre des dépôts à 10 000 francs/m<sup>2</sup> au centre-ville!

Si le Conseil administratif savait un tant soit peu ce qui se passe dans cette ville, il viendrait avec une véritable proposition disant que les dépôts actuels contenant des objets de valeurs, dépôts disséminés çà et là, ne répondent plus aux critères de sécurité et qu'il y a un véritable danger. A ce moment-là, au lieu de jeter l'argent par les fenêtres en louant des surfaces un peu partout, on étudie sérieusement une proposition. Monsieur Vaissade, vous dites que 140 francs/m<sup>2</sup> pour une surface de dépôt ce n'est pas cher, mais il y a dépôt et dépôt. Je me réjouis de voir les chiffres qui s'y rapportent dans le détail, lors de l'étude du budget, puisque maintenant les prestations en nature sont chiffrées, étant donné que l'on a demandé à toutes les associations qui bénéficient de locaux mis à disposition pour des dépôts de décors, etc., de chiffrer ces surfaces. Monsieur le président du département des affaires culturelles, vous n'avez pas toussé pour les surfaces qui coûtent 500 francs/m<sup>2</sup>. Alors, je serai très attentif à cela, parce que je pense que nous sommes élus pour défendre l'intérêt général de la collectivité publique et qu'aujourd'hui la véritable problématique c'est de prendre conscience qu'il y a une multitude de choses qui

sont mal entreposées, d'ailleurs, ce n'est pas uniquement le cas du Musée d'ethnographie, cela concerne également une grande partie de notre patrimoine conservé dans plusieurs musées. Il serait peut-être temps d'avoir un véritable projet d'aménagement pour ces dépôts, ce qui permettrait à différents musées d'augmenter leur surface d'exposition en libérant l'espace occupé par des objets entreposés. C'est cette analyse-là que l'on devrait pouvoir effectuer en commission pour faire un travail sérieux et ne pas faire des dépenses qui en fait correspondent à une mauvaise gestion, je suis désolé de le dire.

**M. Bernard Lescaze (R).** Ce débat est évidemment regrettable, mais il nous est imposé par la majorité de notre Conseil. Il n'y aura qu'une chose de sûr et de bien, c'est que, finalement, la majorité votera des locaux pour protéger les collections du Musée d'ethnographie; au moins cela sera fait, parce que, au rythme où nous allons, nous n'aurons évidemment pas de véritable musée. Mais, si vous aviez été un peu plus curieux et si vous vous étiez posé quelques questions, vous auriez constaté, simplement en vous servant des chiffres de cette proposition PR-235, que les prix sont élevés. Par exemple, le loyer de 140 francs/m<sup>2</sup>, sans les travaux, correspond à un loyer annuel de 2800 francs/m<sup>2</sup>. Or, vous savez très bien que la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation) impose maintenant une limite de 3225 francs par pièce et que souvent ces pièces ne sont que d'une dizaine ou d'une douzaine de mètres carrés. En réalité, pour des dépôts qui seront équipés, mais que nous devons également aménager, 78 francs/m<sup>3</sup>, c'est assez cher, pour un mobilier dont on prétend qu'il sera réutilisé, mais personne n'en sait rien, parce que, le jour où il y aura un véritable et beau – ce que je souhaite – nouveau musée d'ethnographie, probablement que dans les dépôts il y aura d'autres matériaux – peut-être que les techniciens modernes auront inventé autre chose pour les stocker – donc ne croyez pas forcément à la réutilisation de ce matériel.

Je ne vais pas revenir sur l'urgence de voter cet objet; ce que je constate, c'est une imprévoyance coupable du Conseil administratif si véritablement il y a urgence tout à coup de disposer de ces dépôts des Ports-Francis, qu'il faut travailler sans rien compter et voter la tête dans le sac, parce que, comme il est dit dans la proposition, le crédit qui nous est demandé n'était prévu ni au 20<sup>e</sup> ni au 21<sup>e</sup> programme financier quadriennal (PFQ). Alors, tout à coup, on découvre, semble-t-il, que le Musée d'ethnographie a besoin de voir ses collections protégées. Nous ne sommes pas d'accord. On veut en faire un combat politique, soit, nous l'avons fait; nous déclarons clairement que c'est un coup de force que veut faire la majorité sur un objet qui aurait pu récolter un consensus en commission, parce que tout le monde est d'accord de protéger le Musée d'ethnographie et ses collections. Je n'ai pas encore tout à fait compris pourquoi vous, l'Alternative,

voulez faire ce coup de force. Si c'était pour montrer que vous étiez favorables à l'ethnographie et que l'Entente était contre, à mon avis, c'est complètement raté. D'ailleurs, lors de la séance précédente – malheureusement, je n'ai pas pu y assister – vous avez eu, à propos du rapport PR-166 A1, un débat sur le déclassement du bas de la campagne Rigot et sur la réserve que l'on pouvait faire; c'était à mon avis une proposition utile et intelligente, comme je l'ai d'ailleurs dit hier soir lors de la préconsultation sur la proposition PR-235. Je tiens quand même à vous dire qu'à la commission de l'aménagement du Grand Conseil, si cette proposition a échoué, c'est en raison du bras de fer – je crois qu'on ne peut pas le dire autrement – qui a eu lieu entre le conseiller d'Etat M. Moutinot, socialiste, et M. le conseiller administratif Ferrazino, de l'Alliance de gauche. Alors, il faut savoir un peu ce que votre majorité alternative veut au point de vue du Musée d'ethnographie. Je dois dire qu'ici il y a une hypocrisie qui règne et qui est parfaitement regrettable.

Pour ma part, je m'arrête là, parce que je ne veux pas que le débat se prolonge. Ce texte sera voté; vous, dans l'Alternative, vous serez contents, nous aussi, pour le Musée d'ethnographie, mais nous pensons véritablement que le bras de fer que vous avez fait n'est en réalité pas démocratique. Je ne parle pas de démocratie, de dictature en général, je dis simplement qu'aujourd'hui, ce soir, vous avez montré que, pour de basses raisons politiciennes, parce que je n'en vois pas d'autres, vous ne respectez pas la démocratie, étant donné que nous étions tous d'accord pour un traitement accéléré en commission de façon que ce projet soit voté à l'unanimité. Je regrette infiniment cette attitude qui ne me paraît pas être une attitude digne de conseillers municipaux responsables. Je suis d'accord, vous avez, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, une excuse, c'est que vos conseillers administratifs n'ont pas non plus, à mon sens, été très réguliers dans cette affaire. (*Protestations sur les bancs de l'Alternative.*)

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Nous en sommes à peu près à notre troisième heure de débat sur l'urgence de voter sur le siège 1,5 million de francs pour les collections d'un musée. Très franchement, je trouve ce débat navrant. Pourquoi ne passons-nous pas toutes ces heures à discuter de l'urgence de voter 1,5 million de francs pour des équipements collectifs, par exemple, pour des personnes âgées? Pour ma part, j'en tire une conclusion, c'est que cette commune a dramatiquement perdu le sens des priorités.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Je désire simplement rappeler que, premièrement, M. Bonny a posé une question sur le prix au mètre cube des dépôts proposés dans cette proposition et, deuxièmement, j'ai posé diverses questions au sujet

de l'organisation du déménagement des collections aux Ports-Francis. Est-ce que nous allons mettre ces objets dans des récipients ou est-ce que nous allons faire un tri, pour nous séparer, le cas échéant, de certains objets ou encore les rendre à ceux à qui nous les avons pris, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce serait un geste de respect envers des cultures qui ne sont pas les nôtres et que nous devons précisément aussi protéger. Enfin, j'avais demandé s'il y avait une réorganisation complète de la classification et de la mise en ordre de ces collections, de façon que le travail ne soit pas à refaire plus tard.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Monsieur Pattaroni, je l'ai dit hier, une réorganisation complète va être faite. Ce n'est pas parce qu'il n'existe pas d'inventaire; les inventaires ont été faits en fonction de l'époque à laquelle ils ont été établis par les différents conservateurs. Nous devons donc procéder à une mise en harmonisation de tous ces inventaires. Bien sûr, il serait ridicule de ne pas faire cette opération maintenant, puisque ce sera un travail qui sera profitable par la suite.

Sur le prix au mètre cube, je vous renvoie à votre collègue M. Finet qui nous a fait une démonstration hier et qui vous a donné tous les chiffres pour arriver au résultat qu'il a énoncé.

Ensuite, concernant les objets à rendre, je suis tout à fait d'accord que c'est un sujet très intéressant. Je ne sais pas si c'est le moment d'en débattre maintenant, mais j'attire simplement votre attention sur le fait que nous avons déjà rendu des objets, en particulier des têtes d'ethnie maorie; j'ai demandé qu'on les rende à leur pays d'origine, parce que je trouvais que c'était inutile de les avoir au Musée d'ethnographie, d'autant plus que des descendants de cette ethnie nous les ont réclamées. Chaque fois qu'il y a eu des demandes touchant aux droits de l'homme, parce que cela en fait partie, nous y avons répondu favorablement. Par contre, nous ne pouvons pas rendre des objets pour lesquels nous ne connaissons pas les propriétaires. Vous savez que passablement de statues ont été trouvées dans des forêts d'Amérique du Sud et rapportées par des Genevois. Ces statues sont dans nos collections, mais elles n'ont pas de propriétaires, d'où la difficulté de les rendre. En revanche, il serait intéressant de savoir si vous êtes pour la signature de la Convention Unidroit; personnellement, j'y suis favorable, mais cela est un autre débat.

Sachez, que nous sommes très sensibles à ce qui concerne l'éthique, le règlement et la responsabilité par rapport aux droits de l'homme.

Maintenant, j'aimerais répondre à M. Lescaze qui a dit que la présente demande de crédit ne figurait pas au 20<sup>e</sup> PFQ. Ce n'est pas exact. Vous savez très bien, et je l'ai rappelé, que des dépôts étaient prévus dans le projet de nouveau

Musée d'ethnographie à la place Sturm. Le crédit de ce nouveau musée figurait bien au PFG, mais le peuple n'a pas voulu d'un musée à cet endroit-là, et nous respectons la votation populaire. Personnellement, je le regrette, et il n'y a là aucune question d'orgueil. C'était un projet sur lequel nous avons travaillé durant dix ans et pour lequel nous avons dépensé environ 6 ou 7 millions de francs, rien que pour les études.

Maintenant, nous travaillons en toute transparence et je vous rappelle que l'urgence de voter cette proposition sur le siège n'est pas notifiée par le fait que nous n'avons pas prévu les locaux dont il est question ici, puisque, à partir du moment où nous avons su, au mois de décembre 2001, que le projet de nouveau musée ne pouvait pas être réalisé, nous avons commencé tous les travaux en vue de trouver des locaux pour entreposer les collections afin de nous permettre de continuer la suite des opérations.

Je ne vais pas reprendre toutes les interventions que j'ai faites lors du débat d'hier sur cette proposition. Pour ma part, je regrette, Monsieur Lescaze, comme vous l'avez dit hier, que ce débat soit partagé, parce qu'en fin de compte, le Musée d'ethnographie, ce n'est ni un musée de la gauche ni un musée de la droite, c'est un service de la Ville de Genève. Il est évident que la situation du Musée d'ethnographie est déplorable. Bien sûr, il faut remonter le courant par rapport à l'échec du mois de décembre, puisque le projet du Conseil municipal a été refusé en votation populaire. Il faut remotiver une équipe pour aller de l'avant. Je vous rappelle que nous devons nommer un nouveau directeur ainsi que trois nouveaux conservateurs. C'est donc cette nouvelle équipe qui va permettre au personnel du Musée d'ethnographie de se ressouder, de repartir, en compagnie d'un nouveau directeur qui va les emmener, je l'espère, vers un projet qui sera à la dimension de Genève, un projet de nouveau musée qui permettra de mettre en valeur nos collections et surtout de parler culture, de la diversité des cultures, d'interculturalité et de l'homme tout court.

**M. Michel Ducret (R).** Le groupe radical partage l'espoir de partir vers un nouveau projet valable, afin de pouvoir bientôt construire un nouveau musée d'ethnographie à Genève.

Cela étant, revenons-en maintenant au problème qui nous préoccupe ce soir. Permettez-moi de m'amuser d'entendre, de la part des pourfendeurs des spéculateurs immobiliers, défendre des prix tels que ceux qui nous sont présentés dans cette proposition. En tant qu'expert immobilier, Mesdames et Messieurs, jamais je n'ai estimé de locaux de dépôt en sous-sol à 140 francs/m<sup>2</sup>, car cela n'existe pas. En général, les prix oscillent aux alentours de 80 francs/m<sup>2</sup> pour des locaux de dépôt. D'ailleurs, j'aimerais bien savoir si la Gérance immobilière municipale,

qui dépend de M. Pierre Muller, loue des locaux de dépôt de la Ville de Genève en sous-sol à 140 francs/m<sup>2</sup>? J'en doute fort et j'aimerais bien savoir si c'est le cas, parce que, à mon avis, ce serait un peu scandaleux. Pourquoi dis-je que ce serait scandaleux? Ce n'est pas tout à fait en l'air. Tout à l'heure, M. Lescaze n'a peut-être pas été très clair par rapport aux chiffres que je lui avais communiqués. Qu'est-ce que cela veut dire? (*Des personnes discutent dans les travées proches de M. Ducret. Ce dernier leur demande d'aller discuter ailleurs.*) J'aimerais simplement dire ce que représentent ces 140 francs/m<sup>2</sup>.

**Le président.** Monsieur Fazio, je vous prie d'arrêter vos conversations si près de M. Ducret, orateur. Monsieur Ducret, poursuivez.

*M. Michel Ducret.* Si vous rapportez ces 140 francs/m<sup>2</sup> à une pièce de 16 m<sup>2</sup> – c'est une pièce moyenne dans un appartement, si l'on considère un séjour de 28 m<sup>2</sup>, une chambre à coucher de 12 m<sup>2</sup> – cela fait 2240 francs/m<sup>2</sup>, par pièce, par an, à la location. Cela veut dire, par rapport au maximum admis par la LDTR qui est de 3225 francs, qu'on en est à plus de deux tiers. Ce prix de 3225 francs concerne des locaux entièrement habitables, peints et qui sont construits pour que des personnes puissent y vivre.

Ici, la location est de 140 francs/m<sup>2</sup> pour des locaux nus, et nous devons encore dépenser une certaine somme pour les équiper, les peindre et y mettre du mobilier. On nous donne un prix au mètre cube SIA. Pour ce genre de travaux, un prix au mètre cube SIA ne veut rien dire. On peut comparer les prix au mètre cube SIA pour des travaux comparables, par exemple pour une rénovation de deux immeubles identiques, ou pour des constructions neuves de même type. Ici, cette indication ne veut strictement rien dire, puisqu'il n'y a aucun type d'aménagement, à ma connaissance, qui soit exactement comparable. On ne sait même pas si le mobilier est compris dans ce prix au mètre cube et, de toute façon, si c'est le cas, c'est complètement faux, parce que le prix au mètre cube ne comprend jamais le mobilier. Par conséquent, on n'y voit pas clair et vous vous apprêtez, Mesdames et Messieurs, à voter sur le siège un prix de location qui me paraît totalement excessif.

Alors, moi, je veux bien, mais on vous retrouvera, je l'espère, aussi conciliants par rapport au prix de location pour les appartements. Les bases des prix de construction sont les mêmes, que l'on construise des dépôts ou des logements. C'est une attitude inadmissible, c'est un laisser-aller extraordinaire, parce que, en l'occurrence, c'est l'argent de la collectivité et que celui-là, au fait, ne vous coûte pas grand-chose à vous directement ni à vos amis; ce n'est jamais assez, ce n'est jamais trop cher et ce n'est jamais trop bon! Mais, quand il s'agit de vos loyers,

alors là, c'est toujours trop cher! Eh bien, croyez-moi, ce n'est pas avec ces raisonnements-là qu'on fait avancer les choses dans le sens de finances plus saines. Moi, je le regrette, je pense que c'est une attitude qui est fautive. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas accepter de traiter cette affaire comme il nous l'est demandé. Effectivement, Mesdames et Messieurs, je pense que cette location est trop chère.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L).** Je voudrais poser une question à M. Vaissade.

Il est question dans cette proposition de voter 1,5 million de francs pour déplacer des objets. Je voudrais demander à M. Vaissade s'il existe un rapport sur l'état du bâtiment du Musée d'ethnographie. Il me semble qu'il est important de savoir pourquoi on va moderniser et transformer ce bâtiment. On ne nous en a jamais parlé et nous aimerions bien savoir s'il existe un rapport à ce sujet et si nous pouvons en prendre connaissance. Je vous remercie.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Je vais répondre à la dernière question posée. A partir du moment où les Ports-Francis, qui sont même une entreprise genevoise, je ne sais pas si vous les connaissez... C'est une entreprise sérieuse, de renommée internationale.

*M. Georges Queloz (L).* Il ne s'agit pas de cela, il s'agit des travaux au boulevard Carl-Vogt!

*M. Alain Vaissade, conseiller administratif.* Je ne sais plus de quoi vous parlez... Personnellement, je veux bien vous répondre. Si vous pensez que cette entreprise n'a pas la crédibilité pour stocker du matériel, alors que nous avons les garanties... je vous rappelle aussi qu'il ne s'agit pas ici... (*Remarques de M. Queloz.*) Vous permettez, je réponds par rapport à ce que j'ai compris.

Il ne s'agit pas ici de la location, il s'agit ici des travaux qui vont être faits dans les dépôts des Ports-Francis, afin de pouvoir y mettre les collections du Musée d'ethnographie. Il s'agit donc d'aménager ces locaux pour qu'ils puissent recevoir ces collections, avec du mobilier qui sera récupéré pour le nouveau musée d'ethnographie, lorsqu'il aura été construit. On a fait un bail de cinq ans, renouvelable pour cinq ans. Par conséquent, la proposition que nous vous présentons ne concerne pas la location à proprement parler, puisque cette dernière figurera dans le budget 2003.

Je ne comprends pas votre question par rapport à l'entreprise des Ports-Francis, qui est une entreprise sérieuse, mais que vous mettez en cause devant le public; cela me gêne, parce que cela veut dire que, d'après vos propos, l'industrie à Genève ne fonctionne pas du tout.

**M. Jacques Finet** (DC). Monsieur le président, je ne voudrais pas allonger le débat. (*Brouhaha.*) Je voudrais simplement faire remarquer que nous posons des questions à un conseiller administratif; ce dernier a la courtoisie de nous répondre, mais ses amis politiques n'ont pas celle de faire silence pour que l'on puisse l'entendre.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier** (L). Je tiens à reposer ma question à M. Vaissade. Il ne s'agit pas du tout des locaux que vous allez louer aux Ports-Francis. Je souhaite simplement savoir s'il existe un rapport sur l'état du bâtiment actuel, au boulevard Carl-Vogt, pour connaître quels sont les travaux à entreprendre. Cela est important, car nous n'avons aucun rapport à ce sujet et nous ne savons pas du tout ce qui va être fait et en quoi le bâtiment n'est pas conforme.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Puisque vous posez des questions techniques, vous me permettez d'y répondre, Madame Bovier, dans la mesure où ce sont mes services qui ont examiné toutes ces questions liées au bâtiment du Musée d'ethnographie.

C'est un secret de Polichinelle que de dire que ce bâtiment nécessite un certain nombre de mesures d'entretien, ne serait-ce qu'en raison de son âge. Maintenant, il est évident que nous n'allons pas faire le même type d'interventions selon qu'il s'agit d'un bâtiment affecté à un musée ou d'un bâtiment affecté à une école. Vous n'êtes pas sans savoir qu'avant de devenir un musée ce bâtiment abritait une école et nous espérons qu'il puisse à nouveau accueillir une école. Dans l'immédiat, ce que nous vous proposons, c'est de mettre en sécurité les collections du Musée d'ethnographie dans un endroit qui permettra pendant le nombre d'années nécessaires – nous espérons le moins possible – de les abriter en toute sécurité.

J'ai entendu certains tout à l'heure, à l'image de M. Ducret, dire que c'est cher. C'est assez rare d'entendre cela dans la bouche d'un architecte, parce que d'habitude c'est plutôt le contraire, mais enfin, on n'en est pas à un paradoxe près dans ce dossier. Vous savez, dire que c'est cher, c'est très abstrait comme déclaration, et si...

*M. Michel Ducret* (R). Non, ce n'est pas abstrait!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Donc, si ce n'est pas abstrait... J'entends, Monsieur, moi-même, je me suis dit que cela aurait été très intéressant d'aller en commission pour discuter de cela, mais, après vous avoir entendu, je dois bien admettre que la proposition de ne pas y aller était finalement très raisonnable, puisque vous semblez avoir déjà les réponses aux questions que vous posez en disant de manière péremptoire que c'est trop cher et que vous n'avez même pas attendu la réponse à votre question. C'est dire que vous avez déjà fait votre religion; vous estimez que la proposition PR-235 n'est pas bonne...

*M. Michel Ducret.* Parce que 140 francs/m<sup>2</sup>, c'est trop cher!

*M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.* Alors, voilà, il n'y a donc pas besoin de discuter trois semaines en commission, Monsieur Ducret, pour vous entendre dire que c'est trop cher, on a compris. Vous estimez que la proposition qu'on vous fait ne vous convient pas; vous êtes libres, c'est cela la démocratie, de la refuser. Simplement, s'il y a une majorité qui vous suit, on en prendra acte et on essayera de trouver une autre solution. Si, au contraire, il y a une majorité qui est d'accord avec cette proposition, nous irons de l'avant et nous mettrons ces collections en sécurité.

S'agissant du bâtiment, pour répondre à votre préoccupation, Madame Bovier, il nous préoccupe tout particulièrement, parce que, jusqu'à maintenant, nous avons parlé des objets de qualité qui sont abrités dans ce musée, mais il ne vous aura pas échappé qu'il y a aussi des individus qui y travaillent et dont la santé nous préoccupe également parce qu'ils sont dans des situations, connues pour ceux qui ont visité le musée, que nous pourrions qualifier, pour le moins et en utilisant un euphémisme, de «précaire».

Ce que nous essayerons de faire, durant la durée nécessaire entre aujourd'hui et le moment, que nous espérons pas trop lointain, où un nouveau musée d'ethnographie pourra voir le jour dans cette cité, c'est de redonner une meilleure qualité de travail à ceux qui s'emploient quotidiennement dans le musée actuel.

Alors, bien évidemment, tout cela est lié. Nous travaillons d'arrache-pied dans cette optique-là avec, toujours à l'esprit, l'idée que le bâtiment qui doit être conservé doit servir, dans un premier temps, à continuer d'abriter les collections du Musée d'ethnographie et les gens qui y travaillent et, dans un deuxième temps, qu'il devrait servir à accueillir à nouveau une école dans ce quartier.

Proposition: collections du Musée d'ethnographie aux Ports-Francis

Par conséquent, forts de ces constats et avec les assurances que vous avez du Conseil administratif, vous pouvez, je crois, maintenant faire votre choix en acceptant, nous l'espérons largement, cette proposition.

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder aux votes. Nous avons été saisis d'une demande de renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est refusé par 37 non (Alternative) contre 27 oui (Entente).*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté tel qu'amendé en deuxième débat est accepté à la majorité (opposition de l'Entente et 2 abstentions).**

L'arrêté est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 522 000 francs d'installation des collections du Musée d'ethnographie dans les dépôts loués aux Ports-Francis de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 522 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 15 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2008.

*Art. 5.* – Durant la durée des travaux et des inventaires, le Musée d'ethnographie continuera à assumer des manifestations culturelles dans la ville.

*Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.*

*(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)*

**4. Projet d'arrêté de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marc Guscelli, Jean-Pierre Oberholzer, M<sup>mes</sup> Sophie Fischer, Micheline Gioiosa, Marie-Thérèse Bovier et Barbara Cramer: «22<sup>e</sup> olympiades d'hiver (2014) à Genève?» (PA-23)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- qu'il n'est symbole d'amitié plus universel ni action en faveur de la paix plus éloquente que les Jeux olympiques;
- que l'ambition de Genève de réunir les Jeux olympiques d'hiver sur son sol est un défi dans la continuité de l'esprit de Genève;
- que ce défi engagerait les communes genevoises et vaudoises, les cantons de Genève et de Vaud, les communes de la vallée de l'Arve et du Jura gessien et la région Rhône-Alpes;
- qu'il faut souligner *ab initio* du processus qu'un tel projet doit se réaliser selon les principes du développement durable;
- que, en deçà de la fête olympique, c'est aussi l'opportunité de mettre en œuvre une coopération régionale et transfrontalière autour d'un objectif idéal, ferment d'une conscience régionale et transfrontalière ravivée,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 24, 29 et 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sept de ses membres,

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncé, 6084.

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire d'investissement de 500 000 francs destiné à couvrir les frais de préétude de la Ville de Genève en vue du dépôt d'une candidature à l'organisation des 22<sup>e</sup> olympiades d'hiver (2014).

*Art. 2.* – Cette préétude tend:

- a) avant tout examen concret du projet, à établir une charte éthique et environnementale, gardienne des réflexions comme des développements éventuels à venir;
- b) ensuite, à inventorier les infrastructures existantes compatibles, à prendre les premiers contacts nécessaires avec les autorités dont elles dépendent et à déterminer la faisabilité d'un tel projet.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif présente au Conseil municipal la charte éthique et environnementale aussi bien qu'un rapport de faisabilité assorti d'un projet d'arrêté en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude dans un délai n'excédant pas neuf mois.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2007.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Vous l'avez compris, ce projet ne peut pas être résumé en disant que Genève veut les Jeux olympiques sur son sol. Le groupe libéral vous propose ce soir de réfléchir tous ensemble à l'opportunité qu'il y aurait pour une communauté comme la communauté genevoise dans son ensemble de devenir haute ville d'accueil pour une manifestation de l'envergure de Jeux olympiques d'hiver.

Pourquoi Genève aurait-elle quelque vocation à une telle manifestation? Parce que Genève n'est pas la ville d'une multinationale, ni la ville d'une idéologie, ni la ville d'une religion, mais parce qu'elle est la ville des peuples, parce qu'elle est bien plus que la ville des peuples et qu'elle se trouve être le carrefour des peuples. Alors, pourquoi les Jeux olympiques dans ce carrefour des peuples? C'est parce que bien avant que Genève existe, c'est parce que bien avant que Genève ait cette vocation internationalement reconnue, les Jeux olympiques

avaient déjà inventé ce rôle. Les Jeux olympiques ont toujours servi à rassembler toutes les idées, toutes les nations, toutes les coutumes et à leur permettre de s'affronter autour d'un idéal. Il est bien, aujourd'hui, d'une manière raisonnable, de résumer ici l'esprit de Genève, parce que celui-ci est en permanence réuni ici, que Genève a la particularité, et c'est un fait notoire mais un fait exceptionnel, que tous les pays du monde se y trouvent représentés au moins par un représentant, tous les pays non, puisque deux minuscules Etats d'Océanie ne sont pas représentés par au moins un citoyen à Genève.

Alors, dans une ville qui a ainsi vocation tout naturellement à accueillir tous les peuples, à leur permettre de s'exprimer, à leur permettre d'être, à leur permettre de dire ce qu'ils ont à dire, il est plus que temps que cette ville soit aussi le lieu de leur offrir une fête à la hauteur de ce que représentent les Jeux olympiques.

La devise des Jeux olympiques de Salt Lake City était: «Ici, ce sont les peuples qui triomphent.» Et c'est autour de cette phrase que je vous suggère de considérer l'hypothèse que Genève se détermine pour une candidature future à des Jeux olympiques.

Les Jeux olympiques ne sont pas seulement un cadeau aux autres, c'est aussi un cadeau fait aux Genevois et à la population genevoise. Parce qu'il faut se souvenir que, si les Jeux olympiques représentent un événement pour les sportifs, en particulier les sportifs d'élite, c'est aussi un moment d'une fête particulièrement intense pour tous les sportifs locaux. D'abord, c'est en effet une véritable culture du sport qui se développe, mais c'est aussi à l'occasion – une image toute simple – du déplacement de la flamme olympique, d'Olympie jusqu'au site olympique, la possibilité pour toutes les jeunesse de tous les sports de se relayer et de traverser le continent en portant la flamme olympique. Si vous avez quelque difficulté à vous forger l'image de la joie que représente le transport de la flamme olympique, je vous suggère de vous rendre au Musée olympique de Lausanne et d'apprécier la galerie de photos invraisemblables de ces jeunes, de ces moins jeunes aussi qui, à travers tous les décors du monde, porteurs du flambeau, sont rayonnants d'une joie dont on a la certitude qu'il est peu d'occasions de leur en offrir une semblable. Ainsi, les Jeux olympiques ne sont pas seulement les jeux des athlètes, mais ce sont les jeux d'une population qui se rassemble, qui se réjouit, qui participe, chacune à sa manière, à seule fin de s'assurer que la fête soit totale et que le message même des Jeux olympiques: «Ici, ce sont les peuples qui triomphent», soit parfaitement respecté.

Au-delà de ces propos, vous me direz qu'il convient également d'être un peu concret. S'agissant de l'organisation de Jeux olympiques d'hiver à Genève, à l'évidence, à peu de chose près, il serait possible de les organiser au pied levé. (*Contestation et brouhaha.*) Au pied levé, Monsieur Zaugg.

*Une voix.* Lève le pied! Lève-le!

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Qu'est-ce qu'il manque à Genève en matière de ski alpin? Rien, la vallée de l'Arve est en surabondance équipée de sites permanents pour accueillir la coupe du monde de ski... (*Brouhaha et protestations.*)

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP).* C'est la France!

*M. Jean-Marc Froidevaux.* Mais oui, c'est la France et c'est en cela qu'il faut nous en féliciter, bien sûr que c'est la France. La vallée de l'Arve est effectivement tout à fait équipée, il n'y a à peu près rien à ajouter et il y a même probablement peu d'infrastructures à prévoir. En ce qui concerne le ski de fond, les crêtes du Jura sont elles aussi parfaitement disponibles, qu'elles soient en France ou qu'elles soient en Suisse.

En fait, il nous manque trois choses. Il nous manque un tremplin, parce que malheureusement le tremplin de la Chirurgienne au Brassus a été démoli cet été. Il nous manque une installation de bob, ce qui n'est pas très difficile à faire. Ce qui nous manque le plus à Genève, ce sont des appartements pour accueillir les athlètes. Convenez que, de toute façon, il est plus que temps que nous réalisions des appartements et qu'il s'agit là d'un excellent prétexte.

Vous m'avez interrompu pour me dire que la vallée de l'Arve c'est en France! Mais oui, bien sûr, et c'est là une des vertus essentielles de ce projet. La coopération transfrontalière ne consiste pas seulement à permettre l'estivage de quelques vaches au sommet du Salève, ou à permettre le survol par l'hélicoptère de la Protection civile du Département de l'Ain, mais pas de la Haute-Savoie. La politique régionale transfrontalière a, elle, le souffle nécessaire aussi bien pour Genève que pour la région. On sait que cette politique s'est terriblement essouffée ces six dernières années, aussi bien par la volonté du gouvernement français d'alors, que par la volonté du gouvernement suisse. Nous savons aussi fort bien qu'à Genève nous n'avons pas de solution en dehors de la région et nous avons vu ce printemps à quel point nous étions des prosélytes à l'égard de la politique que la région devait appliquer.

Ce que je vous suggère, c'est de ne pas avoir ce débat de prosélytes que nous avons eu ce printemps, mais d'entreprendre une véritable politique régionale transfrontalière, non pas sur des lieux communs politiques, non pas non plus dans des utopies, mais autour d'un projet concret sur lequel chacun a des intérêts convergents, de telle manière qu'il aboutisse. Si, d'aventure, le projet olympique

devait échouer devant le Comité olympique, mais que simplement la coopération régionale transfrontalière en eût gagné quelque chose, je vous dirais que l'intérêt politique est largement atteint.

Vous me demandiez d'être concret. En fait, nous disposons à Genève d'une infrastructure merveilleuse qui nous permet de réaliser d'un seul tenant à peu près l'entier des sports de glace, je pense à Palexpo. Il ne pose guère de problèmes que d'en geler le sol, il ne pose guère de problèmes d'y construire l'ensemble des anneaux de glace qui sont nécessaires, aussi bien pour le hockey que pour le patinage de vitesse. En fait, en pratique, il n'est quasiment aucun besoin de réalisation. Cela m'amène à penser que nous sommes en mesure, à Genève, de réaliser des Jeux olympiques qui seraient particulièrement bon marché, ce qui me permet encore de penser qu'au-delà du seul budget olympique il est possible... (*Remarque de M. Broggini.*) Monsieur le président, dites à M. Broggini de se taire! ... de les mettre en œuvre pour développer autour du projet olympique l'ensemble des valeurs qui sont particulièrement chères à la Ville de Genève et qui sont constamment répétées dans ce Conseil, mais répétées finalement à la dimension du village; ce que je vous propose, c'est de permettre de les répéter à la dimension de la planète.

On m'a soufflé que, 500 000 francs, c'est trop cher. D'où vient ce chiffre de 500 000 francs? Ces 500 000 francs, c'est le montant arrondi au plus petit de ce qu'a coûté la campagne pour accueillir l'ONU des villes. Ces 500 000 francs, le Conseil municipal les a votés à peu près sans débat, en discussion immédiate, encore faut-il rappeler qu'en effet les fonds avaient déjà été engagés et que le montant qu'a coûté la campagne pour l'ONU des villes s'élevait bel et bien à 538 000 francs. En cela, il m'est apparu que, si l'ONU des villes avait coûté environ 500 000 francs, l'examen, l'étude du projet des 22<sup>e</sup> olympiades d'hiver pouvait déterminer un tel prix.

**Le président.** Monsieur Froidevaux, je vous demande de conclure.

*M. Jean-Marc Froidevaux.* J'en ai encore pour une minute, Monsieur le président. (*Protestations.*) Ce que je demande à cette assemblée dans ce projet, c'est de le prendre par le bon bout, à savoir que, plutôt que de penser que nous allons organiser les Jeux olympiques et de savoir comment nous allons le faire, puis de nous imposer une procédure par rapport aux règles, ce que je vous propose, c'est de nous demander si nous allons les organiser et d'y répondre non pas à l'emporte-pièce, mais en nous posant la question de savoir à quelles conditions nous serions prêts à les organiser. C'est la raison pour laquelle j'avais fixé comme préalable l'établissement d'une charte éthique, de telle manière à répondre à la

question: pourquoi organiser les Jeux olympiques? et l'établissement d'une charte environnementale, pour savoir à quelles conditions nous les organiserions. Je vous remercie de votre attention.

*Préconsultation*

**Le président.** J'ouvre le tour de préconsultation, mais, avant de passer la parole au premier orateur inscrit, qui est M. Deshusses, je tiens, à titre personnel, à lui souhaiter, avec vingt-quatre heures de retard, un très bon anniversaire. Monsieur Deshusses, vous avez la parole.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je vous remercie de tout cœur, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons, nous, groupe socialiste, une sympathie pour le groupe libéral, parfois même, de l'admiration, parce que c'est un groupe qui, au-delà d'une réflexion politique de qualité, est capable d'ouverture, de générosité, de grandeur, et même d'utopie.

Alors, c'est vrai, vous, libéraux, avez là une excellente idée. Celle-ci n'est pas très innovante, puisque tous les quatre ans il faut trouver une bonne poire pour organiser des Jeux olympiques d'hiver, mais elle est audacieuse parce que, si mes souvenirs sont bons, mis à part les Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer en 1994, qui étaient remarquablement organisés et qui répondaient aux critères de durabilité que vous avez signalés tout à l'heure, tous les autres ont été des gouffres à milliards. Il n'est que de prendre Albertville en 1992, Grenoble en 1968, Lake Placid en 1980 et, plus récemment, en 2002, Salt Lake City, pour se rendre compte que ce n'est pas une affaire facile que de se tirer d'un pas pareil quand on s'y est engagé.

Il est vrai que c'est sans compter non seulement sur l'esprit de Genève, que je peux partager avec vous et que je vous félicite d'avoir cité pour cette occasion, mais aussi sur le savoir-faire qui est le nôtre et qui parfois suscite le délire et l'enthousiasme chez nos voisins. Il n'est que de voir la manière dont nous gérons le pavement de nos Rues-Basses, nos transports publics, nos surfaces de loisirs, telles que devraient l'être les Halles de l'Ile ou quelques autres places de notre bonne vieille République, pour se rendre compte qu'effectivement partager un projet ambitieux comme cela avec nous, ce doit être pour nos voisins frontaliers une envie indicible. Mais il est vrai aussi que, vous, chers collègues libéraux, si vous vous lancez dans une opération telle que les Jeux olympiques de 2014, c'est parce que, parmi toutes les qualités et vertus que nous vous connaissons, il y en a une que nous pouvons vraiment vous accorder, c'est que vous savez compter. Il est vrai aussi que, si on a mis 500 000 francs pour l'ONU des villes, on aurait tort

d'hésiter à ne mettre que 500 000 francs pour les olympiades de 2014, Nous, socialistes, dans une affaire comme celle-là, nous sommes parfaitement d'accord de reconnaître là la patte du maître et le talent de gestionnaire que nous sommes tout à fait prêts à vous accorder.

A y regarder de plus près, Mesdames et Messieurs les libéraux, il est clair que le produit que vous nous présentez là est un excellent produit. Il a un aspect très branché, très in, très dans le coup, comme on dirait quand on est un vieux comme moi. (*Rires.*) Enfin, ce produit est rassembleur, parce qu'on y met, évidemment pour faire plaisir à ceux qui ont voté l'union intercantonale Genève-Vaud, le canton de Vaud. On y met bien sûr l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie, la région transfrontalière. Ce sont des mots qui portent, c'est du marketing et, en matière de marketing, je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec vous, qu'il faut ce type de produit, parce que, moi aussi, je suis un Européen convaincu. Je pense que les frontières que nous avons autour de notre ville, autour de notre canton sont des frontières parfaitement désuètes, qu'il suffit de les traverser pour ne pas les voir et comprendre qu'elles n'existent plus. A propos de marketing, je vous propose, parce que tout ce que vous nous avez dit, cela a le poids des *events* d'Expo.02, comme disent maintenant les journalistes de la Radio suisse romande. Eh bien, je pense que pour des *events* de cette qualité, cela vaudrait la peine que, dans votre produit, vous ajoutiez quelques vocables américains, parce que cela fait mieux, cela fait plus jeune et je vous jure que, de cette façon, vous emballez le tout.

Cependant, Mesdames et Messieurs les libéraux, rassurez-nous quand même, car, dans cette affaire, vous n'êtes pas seuls. L'action que vous menez ce soir, et que je suis prêt à partager avec vous, dites-moi qu'elle est soutenue ce soir, demain, la semaine qui vient, le prochain mois, de Thonon à Abondance, d'Evian à Morzine, de Saint-Gervais à Chamonix et, de l'autre côté, au Brassus, à Sainte-Croix, par les conseils municipaux de toutes ces communes qui vont s'enthousiasmer devant notre proposition et qui sont déjà en train de se prononcer pour quelques crédits, pour mettre en place des groupes de travail, pour partager avec nous cet enthousiasme que nous sommes prêts à leur offrir. En effet, vous le savez, il y a l'esprit de Genève, mais il y a aussi une attitude très genevoise, qui est celle de la hauteur, du dédain, d'une supériorité qu'on a sur tous ces gens qui sont de l'autre côté de la frontière depuis tant de temps et avec lesquels on a parfois eu des conflits idéologiques, religieux, etc., et qui nous a poussés à les considérer comme des papistes, comme des paysans, comme des patoisants, en fait comme des gens pour qui il vaut mieux décider parce que, finalement, ils n'y comprennent rien du tout. Il est vrai qu'il ne faudrait pas considérer ces gens-là comme des citoyens de deuxième zone, il ne faudrait pas décider pour eux et renoncer à toute concertation préalable, il ne faudrait pas ne pas avoir établi des réseaux, parce qu'alors je peux vous dire en bon patoisant Savoyard que je suis

que votre affaire c'est «*ambe cè bzé*», c'est-à-dire en argot genevois: «C'est cuit.» (*Rires.*) Ce serait dommage, sauf probablement, Mesdames et Messieurs les libéraux, pour les caisses de la République. (*Applaudissements.*)

**M. André Hediger, maire.** Comme vous tous, j'ai été attentif à la plaidoirie de M. Froidevaux à propos de ce projet des Jeux olympiques d'hiver de 2014 et d'une possible candidature de Genève.

Il est vrai que le discours de M. Froidevaux est séduisant. Comme l'a dit M. Deshusses avec entrain, le projet développé par M. Froidevaux est très rassembleur, car il promeut des idées de paix et le rassemblement de populations des quatre coins du monde. A tout cela nous souscrivons, car nous avons toujours œuvré dans ce sens.

Cependant, Monsieur Froidevaux, en tant que responsable du département des sports et de la sécurité, j'ai déjà vu, au cours de ces dernières années, d'autres projets de candidature pour les Jeux olympiques. Vous me direz qu'ils étaient mal présentés et que la gestion de ces projets était peut-être déloyale. Prenons le projet de Lausanne: ce projet n'a pas été bien loin et pourtant c'était un beau projet. Ensuite, il y a eu celui de Sion 2006, qui était un projet plus large que celui de Lausanne. Le projet de Sion 2006, qui avait tiré les enseignements de celui de Lausanne, voyait déjà plus grand; c'était aussi un beau projet. Maintenant, il y a le vôtre, Monsieur Froidevaux, et vous, vous voyez encore plus grand! Je vous rappelle aussi qu'il y a d'autres projets qui sont à l'étude du côté de Berne et de Davos... et qu'on en parle.

Vous, libéraux, venez nous présenter ce projet en appelant pour sa réalisation à un rassemblement qui, au-delà de Genève, engloberait le canton de Vaud, le Valais, la Savoie, l'Ain, etc. Monsieur Froidevaux, j'aimerais attirer votre attention sur la nature du cahier des charges des Jeux olympiques d'hiver. Ayant eu l'occasion de voir ce cahier des charges, je peux vous dire que vous êtes dans l'erreur lorsque vous affirmez que nous disposons des infrastructures nécessaires pour organiser ces jeux. Connaissez-vous les exigences de ce cahier des charges? Il implique, entre autres, des patinoires pouvant contenir 20 000 à 30 000 personnes, des aménagements de pistes de ski de fond avec des tribunes, des dénivelés, etc. Tout figure dans le cahier des charges. Or un travail immense serait nécessaire pour correspondre aux exigences de ce cahier des charges.

Lorsque vous dites que nous disposons des infrastructures et des équipements nécessaires, c'est inexact. Même entre Genève, Vaud, le Valais et la France, nous n'avons pas les équipements requis. D'immenses travaux devraient être entrepris pour réaliser ces Jeux olympiques d'hiver.

M. Deshusses a rappelé que vous calculiez bien, Monsieur Froidevaux. J'ai évidemment discuté avec des responsables qui ont organisé chez eux des Jeux olympiques, aussi bien d'hiver que d'été et je pourrais vous dire ce qu'ils m'ont confié. Toutefois, Albertville n'étant qu'à deux heures de voiture d'ici, je vous suggère de vous y rendre et de questionner la population sur ce qu'elle pense des Jeux olympiques qui ont eu lieu dans la région. S'il s'agit de faire supporter à plusieurs générations les amortissements des installations, je dis catégoriquement que c'est inadmissible. En revanche, si des financiers privés étaient prêts à assumer une grande partie de ces frais, pourquoi pas? Mais prenons l'exemple d'Expo.02: les entreprises privées que vous défendez et les banques n'ont pas donné des sommes considérables.

Je sais que, pour un projet de ce type, les entreprises privées et les banques ne répondent pas souvent présentes. Celles-ci sont d'accord de retirer le profit d'un projet, mais moins de le financer.

Pour moi, Monsieur Froidevaux, il y a d'autres priorités. Elles ont été énoncées par un membre du Parti démocrate-chrétien dans le débat précédent. Ces priorités sont les personnes âgées, les crèches etc. Je pense que ce sont là nos véritables problèmes.

Monsieur Froidevaux, soyez plus réaliste. Posez-vous la question de savoir quelles sont les manifestations internationales, voire mondiales, qui sont réalisables. Il y en a un certain nombre. Je fais partie du Comité Suisse-Autriche pour l'Euro 2008 de football; en l'occurrence, il s'agit d'un projet réalisable. J'ai aussi présenté une candidature pour un championnat d'Europe, ou mondial, de patinage artistique; c'est également un projet réalisable par rapport au financement et aux installations dont nous disposons. Ce pourrait être aussi le hockey. Voilà le type de manifestations que nous pouvons organiser sans paupériser les générations futures.

Monsieur Froidevaux, pensez plutôt aux futurs investissements que notre Ville doit faire dans le cadre de l'urbanisme, des transports publics, du développement du social, ou encore du Musée d'ethnographie, qui sont de véritables projets pour notre population. Pour conclure, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de refuser ce projet d'arrêté.

**M. Didier Bonny (DC).** Je pense qu'il ne sert à rien de passer des heures à discuter de ce sujet, car nous avons d'autres objets plus importants à traiter.

Les arguments avancés par MM. Deshusses et Hediger, nous les partageons, je ne vais donc pas les reprendre. Cependant, je souhaite en avancer un qui n'a pas encore été développé, qui a trait à la candidature de Berne pour l'organisation des Jeux olympiques de 2010.

M. Froidevaux, qui a l'air très au courant de tout ce qui concerne les Jeux olympiques, doit savoir que Berne a déposé sa candidature pour organiser ces jeux en 2010. La candidature de Berne a passé le premier cap; il reste encore quatre villes en lice et ce n'est qu'en juin 2003 que la ville qui organisera ces jeux de 2010 sera désignée.

Par conséquent, Monsieur Froidevaux, ce qui me dérange par rapport à votre projet d'arrêté, c'est qu'avant même qu'on sache qui sera désigné pour 2010, vous prévoyez déjà la candidature de Genève pour les Jeux olympiques en 2014 alors que vous n'êtes pas sans savoir que la candidature de Berne inclut également le canton de Vaud. Vous partez donc du principe que d'ores et déjà la candidature de Berne est vouée à l'échec et cela, d'un point de vue confédéral, c'est franchement un crime de lèse-majesté. (*Quelques applaudissements.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Permettez-moi de dérouler les arguments en sens inverse de ce qu'ils ont été présentés et de rappeler à M. Bonny que Berne était candidate avec Vevey. Vevey l'était aussi antérieurement avec Lausanne, contre le projet de Sion 2002, puis contre le projet de Sion 2006. Cela n'a jamais été considéré comme un crime de lèse-majesté, mais bien au contraire comme une marque d'émulation. En ce qui concerne le canton des Grisons, ainsi que le citait M. Hediger, il était bel et bien aussi candidat contre la proposition Berne-Vevey, puisque cela s'appelait encore Berne-Vevey, à l'époque. Il n'y a là aucun crime de lèse-majesté, c'est même le rôle du Comité olympique suisse que de déterminer lequel des candidats suisses est le plus à même de remporter la palme. Cette idée qu'il ne doit y avoir qu'un seul candidat pour une seule chose, c'est peut-être la vision de la compétition du Parti démocrate-chrétien: «Il n'y a que moi, je suis sûr de gagner.» Eh bien, non, la compétition, c'est une compétition déjà de ce point de vue-là.

L'avant-dernier argument était celui de M. Hediger qui consistait à dire: trouvez-nous un sponsor qui assure le financement du projet présenté ce soir. J'ouvrais ce débat en disant que Genève n'était pas la ville d'une multinationale. Vous avez probablement compris que je faisais en particulier allusion aux jeux d'Atlanta. Les jeux d'Atlanta, ce n'est pas faire un crime de lèse-majesté que de le dire, étaient des jeux «Coca-Cola». On a dit quand la candidature de Sion a été refusée au profit de celle de Turin qu'une certaine entreprise d'automobiles italienne avait obtenu les jeux. Ce que je vous dis, c'est qu'organiser des jeux à Genève, c'est se mettre à l'abri de ce type d'affirmations et que c'est précisément une valeur, une vertu retrouvée, que de ne pas avoir à dépendre d'un financement de cette nature.

Pourquoi n'avons-nous pas à dépendre d'un financement de cette nature? C'est parce que, contrairement à ce que dit M. Hediger, les infrastructures, nous

les avons. Evidemment, si nous réfléchissons par rapport à la patinoire que l'on vient de réaliser dans la région des Trois-Chênes, nous savons que cette installation n'est pas de nature à accueillir 20 000 personnes! Mais, si vous raisonnez par rapport à la seule Halle 6 de Palexpo qui vient d'être construite sur l'autoroute, vous voyez que dans cette halle vous avez le loisir d'accueillir 50 000 spectateurs sans la moindre difficulté. Cette halle est gigantesque et elle permet, à elle seule, d'accueillir une immense patinoire et, quand cette halle est pleine, il en reste encore deux autres un peu plus petites, mais qui ont aussi la capacité d'accueillir une grande foule. C'est bel et bien parce que nous n'avons pas d'infrastructures à construire que nous n'avons pas besoin des fonds de quelque multinationale que ce soit et que nous n'avons pas le problème des amortissements à faire payer pendant des générations de contribuables. C'est sur cela que repose la possibilité d'organiser les Jeux olympiques à Genève.

Cependant, si avant même de vous interroger sur les questions qui se posent, à l'image du magistrat, vous donnez déjà des réponses à des questions qui ne sont pas encore posées, alors évidemment vous vous excluez de la réflexion sur les Jeux olympiques. Comme l'a dit M. Deshusses, vous vous interdisez l'utopie et, ce faisant, vous ne vous ouvrez pas cette petite fenêtre qui vous permet de vous dire que, finalement, ce n'est pas une utopie. Je dois dire, Monsieur Deshusses, que j'étais comme vous. Quand l'idée m'est venue, j'ai moi-même éclaté de rire et il m'a fallu trois jours aussi pour me dire qu'en fait tout était possible, qu'il suffisait de le vouloir.

On nous parle du cahier des charges. Ce dernier est téléchargeable sur Internet; il s'agit de celui concernant les Jeux olympiques de 2006 et de 2010, que je vous suggère de télécharger et de lire. J'ai pris contact avec le Comité olympique afin de connaître les conditions pour les jeux de 2014, mais celui-ci m'a dit qu'il ne pouvait pas encore répondre à ce sujet parce que le règlement n'était pas encore établi. Alors, quand on me dit qu'il faut 30 000 places ici, des tribunes de telle nature là-bas, on me parle d'histoire, mais on ne me parle pas des Jeux olympiques de 2014. C'est pour cela que je vous suggère non pas de répondre à des questions qui ne sont pas encore posées, mais de vous poser les bonnes questions.

Monsieur Deshusses, vous m'avez dit que, 500 000 francs pour des Jeux olympiques, c'était un cadeau et que vous étiez preneur, mais vous avez mal lu mon projet d'arrêté: 500 000 francs, c'est pour l'étude, c'est même pour la pré-étude. Effectivement, il ne faut pas être naïf. Organiser les Jeux olympiques, c'est un travail considérable et, en fait, ces 500 000 francs sont pour l'établissement de la charte éthique et de la charte environnementale. Je ne pense pas que le World Wildlife Fund, auquel il faudra probablement poser quelques questions, répondra gratuitement. Je ne pense pas non plus que les quelques fondations, je pense notamment à la Fondation MOVES (Mouvement pour l'éthique dans le sport)

à Lausanne, répondront gratuitement à ces questions. C'est pour cela qu'il m'a paru nécessaire de prévoir une enveloppe, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, car je n'ai pas imaginé que les Jeux olympiques ne coûtaient que 500 000 francs.

Maintenant, j'aimerais parler du renvoi en commission de ce projet d'arrêté, parce qu'à force de m'interrompre on ne m'en a pas laissé le temps. A mon sens, il va de soi que cet objet mériterait d'être traité par le Conseil administratif. Indépendamment de cela, il me paraît probablement davantage nécessaire que le Conseil municipal ait le temps, parce qu'il faut du temps pour entrer dans cet objet – je le sais, j'ai dû convaincre d'autres personnes avant vous que cette proposition était réaliste – aussi, je vous suggère de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission des sports et de la sécurité; ce sera l'occasion pour elle d'examiner la faisabilité hypothétique du projet.

*Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité sont refusés à la majorité (quelques abstentions).*

5. **Projet d'arrêté de MM. Damien Sidler, Roger Deneys, Christian Zaugg, Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>mes</sup> Liliane Johner et Alexandra Rys: «Pour un nouvel emplacement de la gare routière de Genève» (PA-24)<sup>1</sup>.**

#### PROJET D'ARRÊTÉ

Faisant suite au vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement concernant la proposition PR-49 et particulièrement l'aménagement des places Dorcière et de Montbrillant,

considérant, d'une part, la nécessité d'offrir un accueil plus confortable aux voyageurs en visite à Genève et, d'autre part, l'intérêt des habitants de Genève pour des espaces piétonniers au centre-ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncé, 6084.

vu le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;  
vu la conception cantonale Circulation 2000;  
sur proposition de sept de ses membres,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à l'étude, en collaboration avec l'Etat et la Société d'exploitation de la gare routière de Genève, d'une nouvelle implantation de la gare routière de Genève. Les critères de choix de l'emplacement seront prioritairement la proximité du réseau routier primaire (en particulier l'autoroute de contournement) et les facilités de transfert modal avec les réseaux de transports publics locaux, régionaux et nationaux.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

**M. Damien Sidler** (Ve). Ce projet d'arrêté fait suite à la proposition PR-49 du Conseil administratif concernant divers aménagements de places en Ville de Genève, notamment les places Dorcière et de Montbrillant.

Il se trouve que, lors de nos débats à la commission de l'aménagement et de l'environnement, les deux projets pour ces places avaient été clairement refusés, et la commission dans son ensemble avait jugé intéressant d'étudier des aménagements qui correspondraient un peu plus à la vision qu'elle avait du futur de ces places, particulièrement pour la place Dorcière.

Cette place, où se trouve actuellement la gare routière de Genève, est située au centre-ville et pose certains problèmes aux habitants proches de cette place ainsi qu'aux voyageurs qui utilisent la gare routière.

Le projet d'arrêté qui vous est présenté ce soir demande qu'une étude soit menée conjointement avec l'Etat et la Société d'exploitation de la gare routière afin de trouver le meilleur emplacement possible pour cette gare routière et ainsi

libérer la place et pouvoir créer un aménagement, tel que le Conseil administratif le voulait, mais sans la gare routière. Cet aménagement devrait être réservé à la population avec, éventuellement, une zone de verdure.

Nous avons donc fixé deux critères pour le choix du futur emplacement de la gare routière. Le premier critère concerne la proximité avec le réseau routier primaire, c'est-à-dire l'autoroute de contournement, et le deuxième critère concerne la proximité avec les transports publics, qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux, voire internationaux.

Ce projet d'arrêté demande 100 000 francs pour cette étude. Ces 100 000 francs représentent la participation de la Ville de Genève à cette étude. Bien entendu, nous attendons que l'Etat ainsi que la Société d'exploitation de la gare routière mettent aussi un montant dans cette étude.

Je vous recommande donc de voter ce projet d'arrêté et de le renvoyer directement au Conseil administratif. Je vous remercie.

**M. Michel Ducret (R).** Le maintien de la gare routière à la place Dorcière pose indéniablement un problème d'aménagement de cette place. M. Sidler a évoqué le problème des habitants, mais il faut dire tout simplement que cette gare n'est plus adaptée à la demande: il n'y a pas de places suffisantes par rapport au nombre de cars et elle n'offre pas des connexions satisfaisantes avec les autres moyens de transports collectifs.

Le projet présenté en commission, dans le cadre de la proposition PR-49, a clairement démontré que, si on aménageait la place de manière à la rendre peut-être plus jolie et plus adaptée aux besoins, ces problèmes ne seraient résolus en rien. Il est donc impératif de trouver un autre emplacement pour accueillir de manière convenable les cars qui assurent, pour la plupart, des lignes régulières; ils font partie de notre réseau de transports collectifs.

Il est important que les systèmes de transports collectifs soient reliés entre eux. En ce sens-là, les conditions énoncées dans le projet d'arrêté PA-24 sont extrêmement importantes, car il faut absolument trouver une solution qui soit réellement satisfaisante.

Croyez-moi, l'aménagement après coup de la place Dorcière sera infiniment plus satisfaisant si on arrive à mettre tous ces cars à un autre emplacement. Cet emplacement ne sera pas forcément aussi central, mais je vous rappelle que le chemin de fer à Genève ne s'arrête pas – ou qu'il ne s'arrêtera bientôt plus – seulement à Cornavin. On peut déjà le trouver à l'aéroport et, bientôt, on pourra aussi le trouver sur le tracé de la Praille-Eaux-Vives.

Il y a donc là quelques opportunités de réflexion pour notre Conseil administratif et pour le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Quant à la recherche de surfaces disponibles, il faut regarder du côté de la Praille, éventuellement du côté du Bachet et également du côté de la gare des Eaux-Vives, voire le long de la future ligne la Praille-Eaux-Vives-Annemasse; il y a plusieurs possibilités, lesquelles ne sont pas farfelues. Il y a donc plusieurs pistes à suivre et il est important, Mesdames et Messieurs, que le Canton se penche sur ce problème.

Pour nous, la gare routière de la place Dorcière est une véritable épine dans le centre-ville. Elle attire des cars qui, finalement, n'y sont pas très à l'aise; ceux-ci encombrant la circulation générale, ils gênent les piétons et les habitants. Finalement, ils n'apportent pas grand-chose directement à notre cité. Certes, Genève se doit d'accueillir des cars de touristes et il faudra probablement garder dans ce secteur quelques emplacements pour eux, mais, pour toutes les lignes régulières, il faudra absolument trouver une solution pour une véritable gare routière, adaptée au XXI<sup>e</sup> siècle.

*(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)*

**M. Roger Deneys (S).** Je partage entièrement les propos de M. Ducret. Il est vrai que ce projet d'arrêté a obtenu un certain consensus au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement quand elle a étudié la proposition PR-49. Cette proposition proposait d'aménager diverses places piétonnes de notre cité et parlait notamment du réaménagement de la place Dorcière en gare routière bis, qui serait, certes, aménagée autrement. Ce projet de nouvel aménagement n'était en tout cas pas du goût des commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement, dans la mesure où cela paraissait assez aberrant de mettre des autocars en plein centre-ville, même si, bien entendu, les autocars sont un moyen de transport public collectif qui doit être relié aux autres moyens de transport.

C'est en menant ces réflexions entre nous que nous sommes arrivés à la conclusion qu'une nouvelle gare routière était nécessaire, qu'il fallait la construire dans un endroit relié au réseau des transports publics, mais que ce ne serait pas forcément sur le territoire de la ville. En l'occurrence, proposer de garder cette gare routière sur la place Dorcière n'est pas une très bonne solution et c'est pour cela que nous vous invitons à renvoyer ce projet d'arrêté au Conseil administratif.

**La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée à l'unanimité.**

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;

vu la conception cantonale Circulation 2000;

sur proposition de sept de ses membres,

#### *arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à l'étude, en collaboration avec l'Etat et la Société d'exploitation de la gare routière de Genève, d'une nouvelle implantation de la gare routière de Genève. Les critères de choix de l'emplacement seront prioritairement la proximité du réseau routier primaire (en particulier l'autoroute de contournement) et les facilités de transfert modal avec les réseaux de transports publics locaux, régionaux et nationaux.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**6. Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Roberto Broggin, M<sup>mes</sup> Hélène Ecuyer et Fatiha Eberle: «Modérons la vitesse à la rue Voltaire» (M-282)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant le nombre de cas d'excès de vitesse et d'accidents intervenant le long de la rue Voltaire, entre la place Isaac-Mercier et le carrefour de la rue de Lyon et de la rue des Délices,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que l'autorité cantonale responsable de la circulation prenne les mesures adéquates (ralentissement du trafic, élargissement des trottoirs) pour sécuriser la rue Voltaire.

**M. Jean-Louis Fazio (S).** C'est à la demande des riverains de la rue Voltaire, des habitants et des associations de parents d'élèves que nous avons déposé cette motion qui demande que nous fassions enfin respecter les limitations de vitesse le long de la rue Voltaire.

En effet, la majeure partie du temps, la plupart des automobilistes roulent à plus de 80 km/h sur ce tronçon, notamment sur celui qui monte entre la place Isaac-Mercier, le long de la rue Voltaire, jusqu'à la rue de Lyon. Rien que pour les cinq premiers mois de cette année, il y a eu 12 accidents de la circulation. Chaque mois environ, au niveau de la rue Voltaire, une personne se fait renverser sur les passages piétons à cause de l'excès de vitesse des automobilistes.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que le Conseil administratif intervienne auprès des autorités cantonales compétentes afin que des mesures adéquates, modération du trafic, élargissement des trottoirs, soient mises en œuvre au niveau de cette rue.

*Préconsultation*

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Le groupe libéral ne partage pas l'opinion des motionnaires au sujet de la rue Voltaire et il s'étonne d'entendre ce qui vient d'être dit par l'un d'eux.

Pendant de nombreuses années, j'ai habité le quartier. Je connais bien la rue Voltaire – il y a des tea-rooms très sympathiques dans lesquels on peut prendre

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6084.

des petits cafés, ces tea-rooms sont d'ailleurs largement fréquentés par les membres de l'Alternative – et je peux vous dire que ceux qui arrivent à remonter la rue Voltaire à plus de 80 km/h doivent s'appeler Fangio. En effet, quand vous partez, sur une double voie, de la place Isaac-Mercier, pour finir sur une seule piste, à 80 km/h, j'aimerais bien voir cela, car je ne l'ai jamais vu et je peux vous dire que les chicanes qui sont installées sur la rue Voltaire pour entraver la circulation ne peuvent que conduire à créer des accidents.

Quant aux piétons qui se font renverser, c'est très dommage... (*Rires.*)

Enfin, comprenez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on veut culpabiliser les automobilistes, on les met à toutes les sauces. L'Alternative a un peu la fâcheuse manie de tirer sur les véhicules à moteur pour pouvoir faire pousser un peu partout des chicanes, des gendarmes couchés, des passages surélevés et que sais-je encore? Alors, quand j'entends que des piétons se font renverser, je le crois bien volontiers. Mais je puis vous assurer, pour avoir travaillé lors de ma formation estudiantine au Service de traumatologie, que, si un piéton se faisait renverser par une voiture à 80 km/h, on n'en parlerais pas de cette manière, Monsieur Fazio, on serait beaucoup plus attristés.

Alors, entre les feux, l'aménagement du carrefour rue Voltaire-rue de Lyon-rue des Délices-rue de la Prairie, qui a été réalisé depuis le dépôt de votre motion, les îlots qui se trouvent au bas de la rue Voltaire sont amplement suffisants.

Le groupe libéral vous invite donc à refuser cette motion.

**M. Didier Bonny** (DC). Je ne peux que souscrire aux propos de M. Oberholzer. Je dois dire très franchement que, lorsque nous avons découvert cette motion, au Parti démocrate-chrétien, nous avons été stupéfaits. J'emprunte la rue Voltaire au minimum deux fois par jour et je dois dire qu'il est extrêmement difficile d'y faire de la vitesse. Non seulement il y a toujours des bouchons, mais, comme l'a fait remarquer M. Oberholzer, quand on la remonte, il faut se rabattre sur une seule file, donc les gens sont très prudents. De plus, sur la droite, il y a une piste cyclable.

Très franchement, je ne comprends pas la raison de cette motion, ou alors il y a une explication très simple à cela, c'est l'obsession antivoiture. Connaissant M. Fazio, cela m'étonne un peu... Il y a éventuellement une autre explication à cela: peut-être s'agit-il d'un lobbying préélectoral, ce qui pourrait être un peu plus vraisemblable.

En tout cas, cette motion n'a absolument aucun fondement et elle ne mérite qu'une seule chose, c'est d'être refusée.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon** (DC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne puis que répéter ce que les préopinants viennent de dire, car j'emprunte très souvent la rue Voltaire. Toutefois, je voudrais dire qu'il y aurait peut-être lieu de modifier le marquage au sol. En effet, quand on arrive de la place Simon-Goulart, qu'on traverse le boulevard James-Fazy, on circule sur deux files et, sitôt après, il n'y en a plus qu'une et il faut se rabattre. A cet endroit-là, le marquage n'est peut-être pas très adéquat. Alors, si quelque chose doit être fait, c'est de modifier le marquage.

Maintenant, dire qu'à cet endroit-là on peut rouler à 80 km/h, il n'y a que Fazio qui aurait été capable de le faire, mais je croyais qu'il était mort!

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AdG/TP). Malheureusement, il y a des automobilistes qui se moquent des limitations de vitesse à 50 km/h dans la plupart des rues de notre ville. Il est évident qu'il faut trouver d'autres moyens pour faire respecter ces limitations.

Il existe d'autres rues, par exemple celle du Vidolet où j'habite, entre la rue Baulacre et la rue Vermont, où la vitesse est régulièrement dépassée et où il y a des écoles et passablement d'enfants qui traversent cette rue pour se rendre dans les parcs adjacents. Il y a donc beaucoup de piétons.

Je pense que ce problème est général en ville de Genève et qu'il ne concerne pas seulement la rue Voltaire. Pratiquement toutes les rues, qu'elles soient montantes, ou descendantes en direction du lac, sont devenues importantes, à grand trafic. Depuis qu'une limitation de la circulation a été instaurée dans certains quartiers, la circulation s'est malheureusement reportée sur ces rues et elles présentent maintenant toutes ce problème. Pour toutes ces rues, il faut trouver un moyen de modérer le trafic et, au moins, de faire respecter le 50 km/h. Cela devient un véritable sport que de traverser certaines rues à certaines heures. J'approuve donc cette motion.

**M. Jean-Louis Fazio** (S). J'aimerais dire aux personnes de l'Entente que j'ai l'impression que nous n'habitons pas la même ville. J'ai 12 rapports de police, pour les cinq premiers mois de l'année seulement, qui énumèrent les accidents dus aux excès de vitesse le long de la rue Voltaire. Vous pouvez venir les consulter.

J'habite dans cette rue et j'ai aussi constaté que tous les jours il y a des gens qui roulent à plus de 80 km/h en montant la rue Voltaire. Les gens roulent très vite à cet endroit-là, parce qu'ils empruntent le pont de la Coulouvrenière; ils sont arrêtés, ça va lentement et une fois qu'ils ont passé le carrefour de la place Isaac-

Mercier, la rue est vide, alors ils ont tous le pied au plancher et ils roulent comme des fous jusqu'en haut de la rue de Lyon.

**M. Roberto Brogini** (Ve). Il n'y a pas que la rue Voltaire. Nous savons qu'il y a un cadastre du bruit et un cadastre de la pollution. Nous savons que, notamment à la rue Voltaire, nous devons appliquer les normes qui ont été édictées par nos autorités fédérales. Il me semble qu'aucun des partis de l'Entente ne s'est opposé à ces normes fédérales et que nous devons les mettre en application. Si nous ne les appliquons pas, nous devons payer. Alors, si vous voulez, pour des propriétaires privés, payer l'isolation thermique et phonique des immeubles bordant la rue Voltaire ainsi que d'autres rues, par exemple la rue de la Servette juste à côté, la rue des Deux-Ponts – on peut faire un inventaire à la Prévert à ce propos – et que vous êtes prêts à vous engager devant vos électeurs, c'est très bien, mais dites-le. Sinon, dites-nous que vous êtes prêts à encourager le comportement illégal, irresponsable et dangereux d'automobilistes qui dépassent sciemment les vitesses prescrites et qui, par conséquent, envoient malheureusement des enfants, des adolescents, des petits vieux, des petites vieilles et même des personnes en bonne constitution, comme vous et moi, à l'hôpital.

Il y a régulièrement des accidents de la circulation. Vous pouvez lire tous les jours dans la *Tribune de Genève*, dans le *Courrier* ou dans d'autres journaux les comptes rendus d'accidents dus à la circulation et des dommages causés sur la santé physique des personnes, et tout cela au nom de quel dogme? Au nom d'un dogme qui s'appelle l'automobile, le profit, les guerres, l'Irak, ou, justement le pétrole. Alors, si vous voulez défendre ce principe, vous pouvez le faire, mais dites-le.

**M. Pierre Losio** (Ve). Il y a très longtemps que je désirais faire cette très brève intervention, parce qu'il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre et parfois je me demande comment il est possible de tenir un discours allant dans un sens et d'avoir une pratique allant dans le sens opposé.

Dans cette enceinte il y a, et je le dis de manière très courtoise, deux intervenants libéraux qui sont systématiquement les défenseurs de la mobilité automobile. Il y en a un, c'est le chef de groupe, qui n'a pas d'automobile et l'autre, c'est M<sup>e</sup> Froidevaux qui n'utilise son automobile qu'éventuellement, de temps en temps, le samedi et le dimanche!

Alors, il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre. Je ne sais pas s'il faut créer une commission ad hoc psychologique (*rires*) pour concilier ces distorsions entre le dire et le faire, mais je dois dire que je n'arrive pas à comprendre cela.

Peut-être que l'on pourra me donner des explications, non pas ici, en séance plénière, mais à la salle des pas perdus, car, franchement, il y a de quoi s'interroger; ou alors, comme vient de me le souffler mon collègue Lescaze, cette contradiction entre le dire et le faire découlerait d'un altruisme démesuré ou alors elle se justifierait au nom de la liberté, auquel cas je m'incline et je cesse mon intervention.

**M. Daniel Sormanni (S).** Je pense que c'est probablement le dogme libéral qui fait tenir ces propos aux personnes que vous venez de citer, Monsieur Losio, mais, enfin, chacun a le droit de penser ce qu'il veut.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'en ce qui me concerne je suis assez partisan de l'automobile; je ne le cache pas et je ne le renie pas, mais je dois dire que les quatre auteurs de cette motion ont parfaitement raison. J'emprunte deux fois par jour la rue Voltaire avec ma voiture et je peux dire que cet endroit est extrêmement dangereux, parce que les gens y roulent assez vite. Cette motion est donc parfaitement justifiée.

Je voudrais encore dire, Monsieur le président, vous transmettez à M. Bonny, que, malgré toute l'amitié que je lui porte, je pense qu'il doit être un sacré mauvais conducteur pour arriver à rouler lentement à cet endroit-là! Ce doit être un de ces conducteurs qu'on klaxonne tout le temps, parce qu'ils «emmerdent» les autres sur la route.

**M. Roger Deneys (S).** J'aimerais quand même dire aux représentants de l'Entente qu'ils sont manifestement des observateurs moyennement attentifs. Ils ne doivent pas bien regarder la circulation à la rue Voltaire. Certains automobilistes pensent – ce doit être à cause des méthodes de lecture rapide – que 50 km/h ce n'est pas la vitesse maximale, mais que c'est la vitesse minimale.

A certaines heures à la rue Voltaire, les automobilistes font au moins 50 km/h, parce qu'effectivement il leur faut se rabattre le plus vite possible en ayant dépassé au moins un autre véhicule avant les feux qui sont juste en dessus. En plus, cette rue monte en direction de la rue de Lyon et il y a des cyclistes, la situation est donc délicate. Par contre, à d'autres heures, il y a des embouteillages et vous y roulez plus lentement. Si vous faites une moyenne mathématique, vous arrivez à une moyenne raisonnable, parce que, à peu près la moitié de la journée, les véhicules roulent à 10, voire à 5 km/h, mais le reste du temps ils roulent beaucoup plus vite. C'est comme les moyennes fournies par le Touring Club Suisse qui dit que le 30 km/h est respecté, même si la moitié des automobilistes roulent à 80 km/h! Malheureusement, rouler à 80 km/h en ville, même si ce n'est que la

moitié des automobilistes qui le font, c'est dangereux, c'est dangereux pour les plus faibles. Même un automobiliste, je dirai normal, qui respecte les feux de signalisation et les passages pour piétons, s'il roule à 80 km/h, n'a pas toujours le temps de freiner à temps et de faire attention aux autres usagers de l'espace public.

Cette motion est peut-être trop ponctuelle, parce qu'il est vrai que le problème est général. Mais, une fois de plus, il faut bien commencer quelque part et, comme on peut faire quelque chose là, on pourra le faire aussi ailleurs.

**M. Jean-Pierre Oberholzer** (L). Permettez-moi de répondre à deux remarques. D'abord, quand j'entends M. Sormanni parler du dogme libéral, à l'évidence il n'a pas compris ce qu'est le libéralisme, parce qu'associer dogme et libéral, c'est une totale hérésie. Effectivement, c'est parce que les libéraux ne sont pas dogmatiques mais plutôt pragmatiques qu'ils ont cette vision des choses et c'est précisément parce que je n'ai pas d'automobile que je suis attaché à la liberté du choix du moyen de transport et je n'entends pas imposer à mes concitoyens des choix qu'ils n'entendent pas faire.

Enfin, cela m'énerve tout autant que vous de voir des automobilistes irrespectueux faire des excès de vitesse et ne pas respecter les règles de la circulation. Ce n'est pas pour autant qu'il faut maintenant vouloir couler toutes les voitures dans du ciment et les empêcher de rouler. Il faut faire en sorte que la circulation soit fluide; la rue Voltaire est une pénétrante importante dans le réseau...

*M. Roberto Brogini* (Ve). Non, c'est faux!

*M. Jean-Pierre Oberholzer*. Elle est fortement utilisée. (*Brouhaha.*) Mais oui, et vous voulez également fermer la rue des Deux-Ponts, Monsieur Brogini. Votre rêve, c'est que tout le monde aille à vélo, et cela nous le savons.

J'espère, Monsieur le président, que vous transmettez à M. Losio pourquoi je suis attaché, même si je n'ai pas de voiture, à la liberté de chacun; cela n'est pas un dogme mais un choix.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). J'ai entendu tellement de conseillers municipaux dire qu'ils circulaient au moins deux fois par jour dans la rue Voltaire qu'à l'évidence la rue Voltaire est engorgée et que, naturellement, on n'y circule pas vite.

**M. Didier Bonny** (DC). On ne s'était pas concertés avec mon excellente collègue Alexandra Rys, néanmoins, je vais tout à fait aller dans son sens.

Comme vous le savez, Monsieur le président, il y a actuellement de «petits» travaux à la rue de Lausanne, et vous avez peut-être remarqué que l'itinéraire proposé – vous savez, ces petites flèches orange, il y en a partout dans le canton; on ne fait plus que de les suivre – nous dit d'emprunter la rue Voltaire.

Aussi, je propose de corser un petit peu la motion et de faire en sorte qu'on prenne très vite des mesures de ralentissement à la rue Voltaire, comme cela la ville de Genève sera cette fois complètement bouclée et on ne pourra plus y circuler. Ainsi, l'Alternative aura atteint son but.

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 29 oui (Alternative) contre 27 non (Entente).**

Elle est ainsi conçue:

#### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que l'autorité cantonale responsable de la circulation prenne les mesures adéquates (ralentissement du trafic, élargissement des trottoirs) pour sécuriser la rue Voltaire.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**7. Motion de MM. Jacques Mino, Alain Gallet, Didier Bonny, Pierre Maudet, M<sup>mes</sup> Sophie Fischer, Micheline Gioiosa, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Améliorer l'accueil et l'intégration des habitants de la ville» (M-283)<sup>1</sup>.**

#### PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la ville de Genève est un centre international important et que l'arrivée de nouveaux habitants, Suisses et étrangers, est une constante de notre vie sociale;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6084.

- l'accès aux informations concernant les services de la Ville n'est pas aisé pour ces nouvelles populations;
- l'arcade d'information de la Ville est prioritairement orientée vers l'information des touristes et qu'elle ne dispose que de peu de documents traduits dans les langues de la population locale;
- la brochure «Bienvenue à Genève», traduite en diverses langues et éditée en son temps par la défunte Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers, est obsolète et/ou épuisée;
- le Canton s'est enrichi récemment d'un Bureau de l'intégration, dont la déléguée souhaite travailler en étroite collaboration avec les communes;
- il est d'autant plus souhaitable que chaque commune mette en place une stratégie de proximité à l'adresse de tout nouvel arrivant,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élaborer, en lien avec la déléguée à l'intégration:

- un projet de guichet unique, tenu par des employé(e)s polyglottes, permettant aux nouveaux habitants d'accéder de manière simple à toutes les informations qui leur permettront une intégration rapide;
- une brochure en différentes langues récapitulant les adresses des différents services existants, publics et privés, avec un plan de localisation, qui serait adressée d'office, avec un message de bienvenue, à tout nouvel habitant de la ville.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Cette motion va peut-être un peu nous calmer, dans la mesure où à peu près tout le monde est d'accord pour penser qu'il serait possible d'améliorer, sans trop délier la bourse de la collectivité, l'accueil des gens qui arrivent à Genève.

On sait qu'il y a parmi eux une bonne part de Confédérés, une part de fonctionnaires internationaux et passablement de travailleurs étrangers. Pour les Confédérés, les mœurs locales sont assez simples à décrypter, dans la mesure où ils savent où aller à l'école, où s'adresser, etc. Pour les fonctionnaires internationaux, il y a un bureau, qui est partiellement payé par le Canton, pour les aider à trouver les écoles, les logements, etc. Pour les autres travailleurs étrangers, il n'y a rien du tout.

Il y a bien l'Arcade d'information de la Ville au pont de la Machine. Je suis allé la visiter; l'accueil y est très agréable et les demoiselles qui nous reçoivent sont polyglottes. Le problème est qu'aussi bien à l'Arcade qu'à Genève Tourisme les documents distribués le sont dans les langues du tourisme, c'est-à-dire en

anglais, en arabe, en japonais, mais vous n'y trouvez pas l'espagnol, ni le portugais ou l'albanais, par exemple.

Pour améliorer l'accueil des gens qui viennent habiter chez nous, vivre avec nous, payer des impôts et travailler avec nous, il y a deux possibilités.

La première, c'est d'élaborer un document. Hier, j'ai découvert tout comme vous ce superbe document. (*M. Mino montre la plaquette «Tout savoir... Ville de Genève, comment ça marche?»*) Il y a juste un problème à la page 23, sous 2003, on note l'inauguration du stade de la Praille comme étant un des grands moments historiques de la République, depuis César. Cela mis à part, le document est très bien fait, mais il faudrait le simplifier et le traduire dans plusieurs langues afin qu'il soit compris des personnes qui viennent chez nous. Il devrait être traduit en allemand, pour les Suisses alémaniques, en anglais, pour beaucoup de monde, ainsi que dans les langues de l'immigration.

La deuxième possibilité serait de se mettre d'accord avec M<sup>me</sup> Huber – nouvelle déléguée à l'intégration du Canton – qui pense mettre en place un guichet unique en lien avec les communes. Nous proposons que le Conseil administratif se mette d'accord avec M<sup>me</sup> Huber, afin que les employés municipaux puissent aussi prendre place dans ce guichet commun, de manière qu'il n'y ait qu'une seule adresse pour que tous les migrants qui arrivent à Genève, étrangers ou suisses, obtiennent facilement et dans un même lieu tous les renseignements utiles.

Je reçois professionnellement 450 familles de migrants par année au cycle d'orientation et vous n'imaginez pas la difficulté qu'il y a à Genève pour trouver les choses les plus simples de l'existence. Si ces gens avaient un document très simple, traduit dans leur langue et qui résume tout ce qu'on leur offre, parce qu'il y a énormément de choses mises à leur disposition à Genève, cela leur faciliterait grandement la vie et je suis sûr que la Genève internationale serait vécue plus positivement.

J'ajoute qu'un document traduit dans diverses langues de l'immigration pourrait être systématiquement envoyé au domicile des nouvelles personnes qui viennent habiter à Genève, ce qui serait un plus important pour notre ville.

#### *Préconsultation*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'aimerais juste dire à M. Mino que nous partageons totalement les préoccupations qui sont les siennes. Maintenant, la question qui se pose est de savoir, comme vous l'avez relevé vous-même, Monsieur Mino, qui fait quoi, entre le Canton et les communes.

Vous le savez, le Grand Conseil a adopté une loi sur l'intégration qui, justement, permet de prendre un certain nombre de mesures allant dans le sens que vous indiquez, Monsieur Mino. Récemment, une déléguée à l'intégration a d'ailleurs été désignée, un adjoint a récemment été nommé, donc il y a toute une structure mise en place par le Canton pour réaliser les objectifs prévus par cette loi.

J'ai participé comme député, au même titre que d'autres dans cette enceinte, à l'adoption de cette loi. Je pars de l'idée que les différentes pistes que vous avez évoquées, Monsieur Mino, devraient être des éléments pris en charge par le Bureau de l'intégration. Peut-être que je me trompe, peut-être que ce bureau a d'autres idées, d'autres pistes, mais à ce moment-là, il faudrait qu'on éclaire la situation. J'en ai parlé avec mon collègue Manuel Tornare qui va contacter, par le biais du Service social, ce Bureau de l'intégration, afin de pouvoir l'interpeller sur les questions que vous avez vous-même posées.

Vous pouvez tout à fait nous renvoyer cette motion, mais il nous appartient, nous semble-t-il, dans un premier temps, d'arriver à bien définir quel est le rôle de ce Bureau de l'intégration. Celui-ci devrait, selon nous, intégrer en tout cas l'information minimale et indispensable vis-à-vis de nos concitoyens qui nous rejoignent comme cela est demandé dans cette motion. Si tel ne devait pas être le cas, nous verrons comment nous pourrions pallier ce qu'il faudrait appeler une carence.

Vous pouvez donc nous renvoyer cette motion. Nous prenons en tout cas l'engagement de contacter, par le biais du Service social, ce nouveau Bureau de l'intégration pour savoir comment, de concert avec lui, les tâches dont il est question dans cette motion pourraient être prises en charge.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** J'ai bien écouté ce que vient de dire à l'instant M. Ferrazino. Effectivement, je vous le concède, Monsieur Ferrazino, il y a bien un Bureau de l'intégration qui vient d'être nouvellement créé, avec une déléguée et un adjoint de direction.

Notre but, avec cette motion, n'est absolument pas de vouloir nous substituer à ce que le bureau cantonal devrait faire, d'ailleurs M. Mino, je crois, l'a dit dans son intervention. Il s'agit simplement, pour nous, de donner au Conseil administratif un signal politique en lui disant que nous pensons qu'en tant que commune il devrait collaborer avec le Bureau de l'intégration. Pourquoi? Parce que le Bureau de l'intégration va avoir toute une politique à mettre en œuvre. Il a, certes, des moyens qui sont importants, mais qui sont quand même limités; c'est un peu normal, puisque c'est une structure nouvelle. Il faudra donc, à notre avis, que les communes, et la Ville est quand même la plus grande commune du canton, nourrissent aussi ce Bureau de l'intégration qui est cantonal.

Par conséquent, nous vous proposons deux mesures qui sont très pratiques: elles consistent à la fois à prendre langue avec la déléguée pour un projet de guichet unique et à proposer une brochure en différentes langues. En effet, s'il est vrai que ce bureau aura moult choses à faire et moult missions à mener, je ne pense pas, alors qu'il est nouveau, qu'il commencera par faire le tour de l'ensemble des communes pour voir quelles sont les prestations offertes à la population; ce serait une tâche relativement lourde pour une structure nouvelle qui n'a pas non plus 1000 fonctionnaires à disposition.

Je pense que la Ville a son rôle à jouer pour proposer des informations à ce bureau qui pourrait, en partenariat avec la Ville, les intégrer dans des supports adéquats. Notamment, la brochure que j'ai mentionnée pourrait se faire, à mon avis, tout à fait en partenariat avec la Ville. Bien que la compétence soit cantonale, que le bureau soit cantonal et que la loi soit cantonale, l'intégration, c'est aussi quelque chose de local, cela se vit aussi dans les quartiers et, en ce sens, la commune et la Ville de Genève ont des choses à faire.

M. Mino a parlé à bon escient de la brochure «Tout savoir...». Je l'ai consultée, en préparant mon intervention sur la motion M-283. Il est vrai que, graphiquement, c'est une brochure qui est plutôt belle; elle a une belle mise en page, avec un texte aéré qui est assez agréable à lire. Mais je dois avouer que, personnellement, le contenu du texte m'a totalement atterré. J'espère bien que, si une collaboration avec le Bureau de l'intégration se tissait, ce n'est pas dans ce sens qu'on ira. En effet, quand je lis à la page 20 de cette brochure que les personnes qui ont fait Genève sont une «pépinière de grands hommes», eh bien, je vous demande, Messieurs du Conseil administratif, où sont les femmes? De plus, les références abusives au stade de la Praille, du style: la Ville de Genève, c'est un stade de 30 000 places, inauguré en 2003, je les trouve aussi totalement déplacées. Je vous rappelle, Messieurs, que ce stade n'est pas sur notre commune, mais qu'il se trouve sur le territoire d'une autre commune!

Alors, j'espère bien que si l'on fait quelque chose avec le Bureau de l'intégration ce sera quelque chose de plus intéressant, qui n'ira pas dans ce sens-là, à savoir en avançant des arguments totalement déplacés et en produisant un texte qui, pour une bonne partie, est totalement misogyne.

**M. Didier Bonny (DC).** J'ai également lu attentivement la brochure «Tout savoir» et il est vrai que ce qu'a dit M<sup>me</sup> Salerno à ce sujet ne m'avait pas sauté aux yeux, sans doute parce que je n'ai pas les mêmes lunettes qu'elle.

Cela dit et pour être bref, en tant que motionnaire, ce qu'a dit tout à l'heure M. Ferrazino me convient tout à fait. Je crois qu'effectivement, dans un premier temps, il faut prendre contact avec le Canton et bien faire la différence entre ce

qui est du domaine cantonal et ce qui est du domaine municipal. Je me réjouis que le Conseil administratif revienne rapidement devant notre Conseil avec une réponse, de manière que l'on puisse voir si cela convient aux motionnaires ou si ces derniers estiment qu'il faut aller plus loin, par rapport au rôle de la Ville de Genève.

**M. Alain Gallet** (Ve). Genève a un territoire fortement urbanisé; près de 50% de la population du canton y habite. Je lis dans cette même brochure «Tout savoir...», dont on fait à la fois l'éloge et la critique – et la critique doit en être faite – qu'on y trouve 43% d'étrangers, 29% de Confédérés et 28% de Genevois. Ce sont des chiffres qui sont intéressants à considérer.

La Ville de Genève a donc un rôle éminemment important à jouer dans le processus d'intégration. Si je dois retenir parmi les considérants de la motion une notion qui nous touche beaucoup chez les Verts, c'est bien la question de la stratégie de la proximité. Je ne crois pas qu'il suffise de créer un Bureau de l'intégration, avec une déléguée, un adjoint à la déléguée et un secrétariat, je ne crois pas qu'il suffise de faire une loi, même si celle-ci a permis la création du Bureau de l'intégration. Je ne crois pas que cela suffise à une intégration active, permanente, proche des besoins des communautés étrangères, proche des nouveaux habitants arrivant à Genève et répondant vraiment à leurs besoins d'intégration sociale dans les quartiers.

Il faut donc trouver de nouveaux vecteurs et je pense que la Ville peut vraiment fournir à la fois les moyens, mais probablement de façon plus pertinente, et l'analyse de proximité, parce qu'elle est plus proche des habitants de la ville que ne peut l'être le Canton. Je crois que c'est cela qui est le plus important pour nous.

Il faut donc que la Ville se préoccupe vraiment de cette intégration active. Il nous semble que cette motion n'est justement pas une motion qui vient se surajouter à une action du canton, mais qu'elle vient exactement se greffer en complémentarité avec cette action du canton. Elle est donc parfaitement nécessaire et nous désirons la renvoyer au Conseil administratif, sans aucune hésitation.

**Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (2 oppositions et 4 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élaborer, en lien avec la déléguée à l'intégration:

- un projet de guichet unique, tenu par des employé(e)s polyglottes, permettant aux nouveaux habitants d'accéder de manière simple à toutes les informations qui leur permettront une intégration rapide;
- une brochure en différentes langues récapitulant les adresses des différents services existants, publics et privés, avec un plan de localisation, qui serait adressée d'office, avec un message de bienvenue, à tout nouvel habitant de la ville.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**Le président.** Le point suivant de notre ordre du jour, soit la motion M-284, est reporté à la demande des motionnaires, notamment de M. Dossan, absent.

## **8. Motion de M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan et M. Alain Gallet: «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!» (M-285)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les marchés s'étiolent;
- ils représentent un art de vivre irremplaçable, permettant de développer la convivialité;
- ils participent à l'animation de la ville et de ses quartiers;
- ils sont la meilleure manière de faire connaître et découvrir les produits locaux et régionaux;
- le règlement des marchés de détail (LC 21 811) est devenu une coquille vide, en particulier l'alinéa 1 de son article 2, «Destination», car il date de trente ans;
- il y a une distorsion de plus en plus criante de la concurrence produite par l'agressivité commerciale des grandes surfaces (accessibilité gratuite dans des parkings souterrains, prix de plus en plus bas liés à la mondialisation, etc.);

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6084.

- cette concurrence tue les marchés de plus en plus sûrement, d’autant plus que le règlement déjà évoqué semble particulièrement tatillon et ne laisse place à aucune initiative novatrice ni à aucune responsabilisation des marchands et de leurs associations représentatives, à tout le moins en ce qui concerne la gestion de l’espace qui leur est dévolu;
- les marchés perdent peu à peu leur charme, car ils sont aussi négligés que les espaces publics résiduels dans lesquels on les a peu à peu enfermés, dans un rapport au quartier de plus en plus inadéquat;
- en matière d’espace public, les marchés ne trouvent donc plus (leur) place dans les quartiers, car ils sont souvent relégués dans des rues sans aucune convivialité ni aucun aménagement particulier, qu’il leur faut quitter précipitamment avant 13 h;
- il y aurait une opportunité à recréer dans chaque quartier, articulée au plan piétons, une place du marché digne de ce nom (permanente, même lorsque le marché ne s’y trouve pas), à l’image de celles que l’on peut encore voir à Carouge, bordées de commerces de proximité, de cafés, de bistrotts, de bancs, d’arbres et de fleurs, articulées à d’autres services de proximité telle que la poste;
- toute initiative allant dans le sens de renforcer l’urbanisme de proximité, dans chaque quartier, permet de recréer des liens sociaux, favorables aux rencontres et à la convivialité;
- la nécessité pour chacun de nous d’avoir la possibilité concrète de réfléchir à la mobilité de plus en plus incontrôlée et immodérée que nous pratiquons, qui nous fait négliger les commerces de nos quartiers et les marchés au profit de produits standardisés, de grandes surfaces dont nous devenons peu à peu les otages;
- nous sommes obligés de constater que les horaires de la population ont complètement changé et qu’en conséquence les heures des marchés, qui se tiennent pour la plupart le matin seulement, sont bien trop étriquées pour satisfaire les besoins de la clientèle;
- il serait intéressant, sur la place du marché permanente, de permettre à des marchands de s’installer aussi l’après-midi et en début de soirée, quand les gens reviennent chez eux et font leurs courses, comme on peut le constater dans bien d’autres pays;
- il y aurait lieu de libéraliser l’installation des marchands, tout en les responsabilisant, sous la forme, pourquoi pas, d’octroi de droits de superficie aux associations qui les représentent;
- l’objectif d’une politique dynamique et réinventée des marchés aurait également une influence importante sur la production des produits locaux et régionaux, qui souffrent également de la concurrence croissante des grandes sur-

faces, lesquelles imposent des produits importés à bas prix et contraignent les producteurs autochtones à vendre les leurs de plus en plus souvent à perte;

- les résultats de l'enquête conduite par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), en étroite collaboration avec Agrigène, la Fédération romande des consommatrices, les Jardins de Cocagne et Uniterre, révèlent que les Genevois soutiennent l'agriculture de proximité et qu'ils souhaitent que les échanges directs entre producteurs et consommateurs se renforcent;
- notre collectivité doit se préoccuper des marchés comme d'une interface essentielle entre les producteurs locaux et régionaux et la clientèle;
- la Ville de Genève pourrait parfaitement décider de mettre en place une politique incitative en faveur des marchés, de concert avec l'Etat (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) et DIAE), en concertation avec les associations de producteurs et de marchands,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer des solutions concrètes de revitalisation des marchés, en ce qui concerne:
  - les emplacements (création dans chaque quartier d'une place du marché permanente dans des endroits de grande centralité);
  - les horaires;
- à mettre en place, à travers une refonte complète du règlement des marchés de détail (LC 21 811), de nouvelles structures de gestion des marchés, en collaboration avec les associations représentatives des producteurs et des marchands;
- à stimuler la responsabilisation de ces différents intervenants, dans le sens de renforcer les liens de proximité dans les réseaux d'échange entre producteurs et consommateurs;
- à encourager, main dans la main avec le Canton (DEEE et DIAE), les producteurs locaux et régionaux (tous produits confondus), et tout particulièrement ceux qui ont fait le choix de la production sous le label bio, à faire des marchés des lieux d'échange, de découverte et de convivialité, y compris en subventionnant leurs associations en ce qui concerne, par exemple, la mise en place d'une politique d'information de la clientèle des quartiers (tout-ménage, affiches, tournées promotionnelles);
- à soutenir ces mêmes producteurs et marchands dans leurs efforts de mettre en vente des produits respectueux du développement durable (produits de saison, produits locaux et du terroir, par exemple) et à les responsabiliser par rapport à une gestion durable des déchets qu'ils produisent (recyclage, compostage, etc.).

**M. Alain Gallet** (Ve). Etant donné que ma collègue motionnaire, Vanessa Ischi Kaplan, en est à son huitième mois de grossesse, elle ne pourra malheureusement pas développer cette motion avec moi. Je le regrette, car nous avons mis un certain temps pour la rédiger et j'aurais vraiment voulu que nous la présentions ensemble.

Je crois que les invites – on me l'a assez reproché – sont longues, complexes et complètes, c'est pourquoi, sans trop insister, nous suggérons à cette assemblée de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse pour une analyse complémentaire.

Je souligne principalement que les marchés représentent véritablement un art de vivre. Ils représentent aussi sur le plan économique, et cela peut intéresser bien des personnes dans cette assemblée, un facteur économique extrêmement important quant à la possibilité pour les producteurs de présenter leurs produits et de les vendre. Ils représentent, en matière d'urbanisme, quelque chose de très important, puisqu'ils permettent de se livrer à des achats de proximité plutôt que de devoir se rendre dans de grands commerces. Ils représentent aussi, au niveau de la qualité de vie, la qualité de l'alimentation, qui est un vecteur très important, puisque il est plus facile de contrôler la qualité du produit dans un marché que dans un supermarché, qui n'affichera pas, ou si peu, la provenance des produits eux-mêmes.

En ce sens, cette motion recoupe plusieurs grandes opportunités de réflexion sur notre mode de consommation, mais aussi sur la place que nous entendons donner – et je dirai la place du marché au propre et au figuré – au mode de consommation dans notre vie quotidienne.

Sans allonger davantage, je suggère à notre assemblée de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse pour de plus amples investigations.

### *Préconsultation*

**M. André Hediger, maire.** Il est bien dommage que nous arrivions bientôt à la fin de cette séance plénière, car la motion déposée par M<sup>me</sup> Ischi Kaplan et M. Gallet est fort intéressante.

Tout d'abord, j'aimerais leur dire que, depuis des années, je rencontre régulièrement les membres de l'Association des marchands de fruits et légumes, à raison de quatre fois l'an environ. Lors de ces réunions, un certain nombre de problèmes sont soulevés. Une des questions les plus importantes abordée ces dernières années avait trait à l'installation d'une arrivée d'électricité sur les mar-

chés, afin d'alimenter les balances, et même les chauffeuses en hiver, ce qui éviterait de produire le courant au moyen de compresseurs. C'est aussi un problème de voirie et surtout, Monsieur Gallet, un problème de stationnement pour les acheteurs.

Monsieur Gallet, je crois qu'il faut examiner le problème de fond. Tout d'abord, il y a vingt, trente ou quarante ans, les marchands étaient environ une septantaine. Au fil des années, le nombre de marchands a fortement diminué. Et ce n'est pas à cause des taxes perçues par la Ville de Genève, car elles sont très modiques. En fait, peu de jeunes sont prêts à prendre la relève, car ils ne sont pas intéressés par ce travail. Pourquoi? J'en ai souvent discuté avec eux. Tout d'abord, c'est parce qu'ils doivent se lever très tôt, vers 4 h 30, pour aller se ravitailler aux environs de 5 h 5 h 30 au marché de gros de la rue Blavignac. Ensuite, vers 6 h, ils sont sur les emplacements des différents marchés, jour après jour, et, dès 13 h, ils aspirent à boucler leurs étals pour rentrer chez eux.

Il y a aussi un autre phénomène. Pendant des années, des maraîchers venaient de Savoie vendre leurs produits à Genève, en vertu de certains accords de zones. Aujourd'hui, il n'y a presque plus de maraîchers savoyards et les maraîchers genevois sont aussi en nette diminution. A l'heure actuelle, il ne reste que 38 marchands de fruits et légumes. Sur ces 38 marchands, un seul est producteur horticulteur, deux ou trois sont maraîchers et tous les autres vendent des produits achetés au marché de gros de la rue Blavignac.

Suite à la demande des marchands et dans la logique du raisonnement de cette motion, nous avons implanté de nouveaux marchés. Ces dernières années, nous en avons organisé plusieurs; certains ont eu du succès, d'autres pas du tout. Par exemple, celui que nous avons installé au plateau de Champel connaît toujours des hauts et des bas, malgré un potentiel de 16 000 locataires et la mobilisation de l'Association des habitants. A la Jonction, nous avons installé le marché du Vélodrome. Nous étions partis de l'idée que c'était un quartier populaire avec de nombreuses habitations et passablement de bureaux et que les gens iraient s'y ravitailler lors de la pause de midi; or cela n'a pas été le cas et nous avons dû le supprimer. Aux Grottes, le marché, qui a lieu l'après-midi, fonctionne très bien. Quant aux autres marchés, qu'il s'agisse du boulevard Helvétique, de la plaine de Plainpalais, de la place de la Navigation ou de Pré-l'Evêque, ils sont passablement fréquentés. En revanche, le marché de Saint-Jean, à la rue du Beulet, a des hauts et des bas.

De plus, ces dernières années, afin de rendre les marchés plus attrayants, j'ai donné la possibilité aux bouchers charcutiers de vendre aussi leurs produits d'entente avec le Service de protection de la consommation. Il en est de même pour les poissonniers. Il nous a fallu créer un certain nombre d'installations, car ce même service exigeait la présence d'eau courante. J'ai aussi donné aux bou-

langers la possibilité de vendre sur les marchés; je crois qu'il y en a deux. Afin de rendre ces marchés plus attrayants, j'ai également invité les petits producteurs de miel, de sirop, de confitures et même quelques marchands de champignons – il y en a de moins en moins – à présenter leurs produits. Même les marchands de chaussures et de vêtements peuvent être présents. En son temps, j'ai encore écrit à tous les petits vigneron genevois pour leur dire qu'ils pouvaient vendre leur production sur les marchés.

En résumé, Monsieur Gallet, j'ai tout fait pour que ces marchés perdurent et se développent. A un moment donné, j'ai même pensé à créer un certain nombre d'espaces en ville de Genève, afin qu'un marchand de fruits et légumes, qui désirerait vendre sa marchandise, dispose d'un emplacement au jour qui lui convient, à Sécheron, à la Jonction, ou aux Acacias. A Sécheron, un marchand est venu s'installer, mais cela n'a pas marché. En revanche, celui qui s'est installé dans la cour de la ferme du Grand-Saconnex, où il existe une vieille tradition, travaille bien. Voilà pratiquement tout ce qui a été tenté ces dernières années.

Je suis entièrement de votre avis, Monsieur Gallet: les marchés sont attrayants, sympathiques, agréables et contribuent à redonner de la vie à un quartier. Les marchands ne cachent pas que les grandes surfaces leur font un tort considérable. Je ne sais pas pour quelles raisons les gens vont dans les grandes surfaces, car les produits vendus sur les marchés de fruits et légumes sont d'une autre qualité, même s'ils sont un petit peu plus chers. De plus, il faut compter avec les marchés français qui nous entourent. Nos marchands se plaignent amèrement de ceux qui, allant faire leur tiercé le dimanche à Ferney-Voltaire ou à Saint-Julien, font également leur marché là-bas.

On a essayé de rendre nos marchés le plus agréables possible, en trouvant des formules nouvelles et d'autres solutions pour les maintenir.

Ce que je crains, Monsieur Gallet, c'est que, au fil des prochaines décennies, ces marchés ne disparaissent. Quelles seraient les solutions pour les maintenir? D'entente avec Christian Ferrazino et ses services, nous avons amélioré les emplacements, les problèmes de voirie, et modifié les horaires. Par exemple, au boulevard Helvétique, nous avons prolongé les horaires étant donné qu'il n'y a plus d'école le matin et qu'un décalage s'est produit dans les habitudes d'achat; nous avons donc repoussé l'horaire jusqu'à 13 h et nous avons même introduit la possibilité de maintenir ces marchés l'après-midi.

Comme vous, Monsieur Gallet, je crains que ces marchés ne disparaissent dans quelques années et, avec eux, l'animation en ville de Genève.

Un autre problème, sur lequel je ne veux toutefois pas insister, est celui du stationnement. J'ai essayé de régler cela avec la police pour voir dans quelle mesure,

dans la zone du boulevard Helvétique, on ne pourrait pas fermer une rue les jours de marché afin que les acheteurs puissent garer leur voiture pour un temps limité. A ce jour, aucune solution n'a été trouvée.

Monsieur Gallet, si vous voulez proposer le renvoi de cette motion en commission, je ne m'y opposerai pas. Au contraire, je serais heureux que vous puissiez auditionner des représentants de l'Association des marchands de fruits et légumes et que vous entendiez leurs remarques et surtout leurs inquiétudes par rapport à l'avenir. Très souvent, les marchands disent que la Ville devrait les aider. Dans quelle mesure peut-on le faire? Comme je vous l'ai dit, on aménage les places, les horaires, mais je ne vois pas trop ce que l'on peut faire de plus. Je les ai aussi aidés de façon qu'ils puissent faire de la publicité. Vous avez pu voir cette publicité sur des panneaux de la Société générale d'affichage, sur des trams, etc. Les habitudes des gens se modifient et c'est peut-être regrettable. Je pense que vous devez entendre ces marchands et vous pourrez ainsi vous rendre compte de leurs revendications. Il y a probablement encore des choses à améliorer. Mais, le fond du problème, c'est qu'il n'y a pas de nouveaux marchands pour prendre la relève sur les marchés de fruits et légumes.

**M. Roger Deneys (S).** Les socialistes soutiendront bien entendu cette motion. Je dirai même, à titre personnel, que je l'aurais signée avec un grand plaisir, car je pense qu'elle répond tout à fait aux attentes que nos concitoyens peuvent avoir de la part de commerces qui sont différents des grandes surfaces.

Comme vous l'avez relevé, Monsieur Hediger, il est vrai que le problème des marchés n'est ni facile ni simple; il y a des questions d'horaires, de disponibilité, de prix, et c'est pour cela qu'une réflexion à plusieurs est sans doute bienvenue. Vous avez manifestement beaucoup réfléchi à la question, c'est très bien, mais je pense qu'on peut encore mieux réfléchir et faire plus de choses en étant plus nombreux autour de la table.

*M. André Hediger, conseiller administratif.* Vous ne serez plus là.

*M. Roger Deneys.* Personnellement, je ne serai plus là, mais ce n'est pas grave, je compte sur vous.

En tant que socialiste, je dirai même qu'il y a ce soir une coïncidence assez drôle, parce que, à peu près quand je suis arrivé au Conseil municipal, on m'avait justement raconté une histoire concernant les Jardins de Cocagne. Je suis membre

des Jardins de Cocagne et ceux-ci sont au marché de Plainpalais où ils ont leur stand. Un beau jour, leur stand ne portait plus le nom de «Jardins de Cocagne», et savez-vous pourquoi?

*Plusieurs voix.* Non!

*M. Roger Deneys.* Non? Les Jardins de Cocagne existent toujours, heureusement, ils produisent toujours des légumes genevois et biologiques, mais simplement, ils ne peuvent plus faire figurer «Jardins de Cocagne» sur leur stand, parce qu'ils forment une coopérative et que les coopératives n'ont pas le droit d'avoir des stands sur les marchés. Eh oui! Pourquoi les coopératives n'ont-elles pas le droit d'avoir des stands sur les marchés? Parce que, à une certaine époque, les coopératives, cela voulait dire la Migros et la Coop et qu'elles étaient des concurrents par rapport aux marchands locaux. Evidemment, cela concerne une autre époque; aujourd'hui, c'est complètement hors de propos, cela n'a plus rien à voir avec ce qui se passe de nos jours, mais cela se passe toujours de cette façon. Alors, le stand des Jardins de Cocagne existe toujours, mais ce n'est plus indiqué «Jardins de Cocagne».

Une réflexion collective est donc nécessaire, parce qu'il faut favoriser les démarches qui viennent des habitants, de la base, des gens qui s'intéressent à leur terroir, et je pense que c'est souhaitable pour l'ensemble de notre cité. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Isabel Nerny** (AdG/SI). Puisque l'on parle des marchés, donc aussi des marchands, j'aimerais soulever le problème de la non-surveillance de la qualité et de l'état dans lequel on vend fruits et légumes.

Par exemple, que dire des marchands qui récupèrent fruits et légumes avariés, qui n'ont pas pu être vendus par les grandes surfaces et les marchés de gros? Quand je demande aux agents de ville d'aller faire le constat de cette marchandise, ils me disent: «Ah, mais ça, mais oui, ça fait longtemps que ça dure, il faut voir le Service d'hygiène!» En l'occurrence, il s'agissait là du marché de Plainpalais et de faire le constat de l'état de pourriture avancée dans lequel se trouvait la marchandise – j'ai pris des légumes qui me dégoulaient dans la main; il y avait des cartons pleins de marchandise pourrie avec des mouches dessus. (*Remarque.*) Non, ce n'est pas pour l'interdiction, mais j'aimerais quand même que cela soit contrôlé. Il y a toujours des contrôles d'hygiène pour un oui ou pour un non, des contrôles de flics de la municipalité pour un oui ou pour un non et je pense que là, vu qu'il s'agit de marchandises que l'on va vendre et que l'on

va donner à manger aux enfants et aux personnes âgées, celles-ci doivent être contrôlées. Une marchandise avariée est une marchandise qui n'est plus nutritive du tout.

Alors, au fond, tout le monde est intervenu, mais je précise que rien n'a changé, ce marchand est toujours là. Je demande donc ce que font les services responsables? A quoi servent les contrôles, puisque rien ne change?

Je précise que j'en ai parlé avec tous les services imaginables, et toutes les personnes interrogées m'ont dit: «Ne vous inquiétez pas, cela va changer, on va intervenir.» Eh bien, cela existe toujours, rien n'a changé et j'aimerais bien qu'on fasse quelque chose de ce côté-là, parce qu'on ne peut pas forcément vendre tout et n'importe quoi.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Notre parti va soutenir cette motion, avec d'ailleurs tous ses considérants et ses invites. Au passage, je tiens à rendre hommage à l'intervenante précédente, M<sup>me</sup> Nerny, pour son indépendance d'esprit bien connue, mais qui, une fois de plus, a prononcé des paroles particulièrement pertinentes. C'est heureux d'avoir parmi nous des personnes qui ont cette indépendance d'esprit.

Cela dit, nous pensons qu'il faut aussi tenir compte du fait que, maintenant, il y aura probablement une nouvelle loi sur les heures de fermeture et d'ouverture des magasins, qui aura des conséquences aussi sur les limites en matière de produits vendus. C'est peut-être là une possibilité positive pour les marchés. Nous aimerions aussi que la question des marchés couverts soit abordée. C'est un sujet très délicat, mais quand on voit le fonctionnement des marchés couverts en dehors de Genève, en particulier en France ou en Italie, on constate qu'il y a là une solution particulièrement populaire et apparemment très efficace. Alors, on pourrait quand même se permettre d'envisager ce genre de chose au moment des nouvelles constructions. Je sais qu'il y a les halles, mais je pense à de nouveaux marchés couverts; on peut en imaginer à Saint-Jean ou dans des lieux où la Ville construira prochainement.

Cela dit, quant au renvoi en commission, il nous paraît plus judicieux, compte tenu de la responsabilité du magistrat, de renvoyer la motion à la commission des sports et de la sécurité plutôt qu'à la commission sociale et de la jeunesse.

**M. Alain Gallet (Ve).** Je serai extrêmement bref, car je crois que c'est l'heure d'aller au dodo.

Simplement, je tiens à insister sur la question du renvoi de cette motion en commission. Je suis reconnaissant à M. Hediger d'avoir énuméré tout ce

qu'il a fait et tout ce que ses services ont fait pour les marchés, mais je crois qu'aujourd'hui justement il s'agit d'élargir la réflexion et de nous dire que nous devons avoir une véritable préoccupation, non pas seulement en termes de domaine public, malgré tout légèrement policé, réglementaire – d'ailleurs j'insiste bien sur le fait que ce règlement est particulièrement désuet, et mon camarade Roger Deneys l'a bien dit – notre préoccupation doit être sociale et globale. A partir de là, c'est plutôt, et à mon avis nettement, la commission sociale et de la jeunesse qui doit s'occuper de cet objet, ce qui n'exclut évidemment pas que M. Hediger, ses services, le Domaine public, etc., soient auditionnés dans cette commission. J'aimerais qu'on ait une vision globale sur ce sujet.

**M. Armand Schweingruber (L).** Quand on veut traiter un problème il faut toujours partir de l'analyse des faits réels; c'est la condition primordiale pour faire du travail sérieux et, dans ce sens, nous avons apprécié l'exposé très pertinent, très réaliste de M. le conseiller administratif Hediger, qui a précisément procédé à une telle analyse.

Quant au texte qui nous est soumis, les choses étant ce qu'elles sont, il prend 80 lignes d'un exposé trapu, entortillé, ce qui fait que quand on est à la fin, on ne peut plus se souvenir du début. C'est un texte qui, au vu de ce qui nous a été dit, nous apparaît purement théorique, sans valeur pratique. Par conséquent, un renvoi en commission, c'est du temps perdu, c'est une contribution à l'encombrement de nos ordres du jour, tant de commissions que de séances plénières et, pour toutes ces raisons, le Parti libéral s'opposera à cette motion. Je précise que ce n'est pas une position contre les marchés, car je suis le premier à les apprécier et j'en suis un client assidu tous les samedis matins à Rive, mais c'est là notre analyse qui part comme je l'ai dit des faits réels. Je pense qu'il n'y a pas d'autre solution que de classer cette affaire et de voter maintenant non par pur réalisme.

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition ou abstention des libéraux et des radicaux).**

**Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à la majorité (3 oppositions et 4 abstentions).**

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des sports et de la sécurité est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**M. Gérard Deshusses (S).** Monsieur le président, je vous avais demandé deux minutes pour prendre congé de M. Roger Deneys et je vous remercie de me les accorder.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du groupe socialiste, j'aimerais prendre congé de M. Roger Deneys, non sans émotion, parce qu'il nous avait avertis il y a quelque temps déjà, au mois de juin, qu'il allait prendre congé de nous tous, mais nous n'avons pas voulu le croire et en fait nous l'avons appris en même temps que vous, avec une immense déception.

Alors, c'est vrai, je vais essayer de dire les choses bien et simplement, mais cela va être difficile, parce que c'est vraiment un ami qui nous quitte.

Roger Deneys a siégé parmi nous pendant huit ans et pendant huit ans il a été un conseiller municipal qui a rempli avec conviction sa charge et qui a rendu honneur au mandat qui est le nôtre, en tout cas, c'est notre opinion. C'est vrai, vous l'avez apprécié, peut-être qu'il vous a souvent irrité; nous, nous l'avons parfois supporté, mais nous l'avons aimé et nous l'aimons toujours. Pour nous, Roger Deneys est l'illustration même d'un investissement énorme, il est l'homme d'un engagement sans faille, il a été un conseiller soucieux du développement de notre ville de façon harmonieuse. Il s'est occupé d'aménagements, il a voulu que nous vivions dans une qualité de vie toujours meilleure, si je puis dire. Roger, c'est aussi un cycliste invétéré; il a été et il est encore président de l'Aspic. A ce titre-là, il a contribué largement au développement du réseau cycliste dans notre ville. Vous savez que ce réseau cycliste, depuis vingt ans, a épargné des vies humaines. Quand je suis entré au Conseil municipal, en 1983, il y avait environ 17 à 20 morts cyclistes chaque année sur le territoire du canton. Sauf erreur, les statistiques sont infiniment meilleures maintenant, je crois pouvoir dire que c'est de l'ordre de 3 à 5; c'est encore énorme et c'est trop, mais cette évolution positive on la doit aussi et surtout à Roger Deneys, non seulement dans le cadre de l'Aspic, mais surtout dans le cadre du travail qu'il a fait ici.

En outre, Roger, c'est aussi quelqu'un qui s'est occupé de la sécurité des piétons et, ce soir encore, on a appris quelque chose que j'ignorais; il est même membre des Jardins de Cocagne et il a des choses à nous dire qui nous intéressent.

Enfin, Roger, pour nous, c'est aussi un ami, un copain, c'est quelqu'un qui nous quitte maintenant pour de bonnes raisons, et nous le comprenons, il est père et il veut s'occuper de son enfant. Non seulement on le comprend, mais on l'approuve.

Roger, ta place est toujours parmi nous, à la fraction, quand tu veux, dès que tu as fini d'élever ton enfant, si tu n'en as pas d'autres et, si tu en as d'autres, tu prends tout le temps, mais sache qu'on peut revenir ici et n'hésite pas, nous t'attendons. Merci à tous. (*Applaudissements.*)

## 9. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu les trois pétitions suivantes, qui seront renvoyées à la commission du même nom:

- P-69, «Stationnement sauvage dans le quartier des Grottes»;
- P-70, «Pour une climatisation au Victoria Hall»;
- P-71, «Pour une passerelle piétonne et cyclable reliant la Jonction au Terrain d’aventure de la Queue-d’Arve».

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-323, de *MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roger Deneys, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier et Annina Pfund*: «Pour épuiser nos ordres du jour, utilisons la mort subite!»;
- M-324, de *MM. Roger Deneys, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg et M<sup>me</sup> Annina Pfund*: «Vive l’ONU écomobile!»;
- M-325, de *MM. Roger Deneys, Bruno Martinelli, Alain Gallet et M<sup>me</sup> Annina Pfund*: «Vroum, vroum... mais il y a scooters et scooters...»;
- M-326, de *M<sup>me</sup> Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Melissa Rebetz, Sandrine Salerno, MM. Daniel Sormanni, Damien Sidler, Jacques François et Bernard Paillard*: «Trois fois rien sur pas grand-chose (publication «Tout savoir, Ville de Genève»)».

## 11. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu l’interpellation I-83, de *M<sup>me</sup> Isabel Nerny*: «La commission des naturalisations est-elle une mascarade?»

**12. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous le 7 octobre à 17 h. M<sup>me</sup> Hämmerli-Lang a demandé la parole.

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R).** Monsieur le président, cela concerne la pétition P-70 pour le Victoria Hall. J'avais cru comprendre que la commission des travaux travaillait déjà sur cet objet et il m'aurait semblé intéressant de lui renvoyer cette pétition.

**Le président.** Cette pétition ayant été renvoyée à la commission des pétitions, nous ne revenons pas là-dessus.

Séance levée à 23 h 10.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	1606
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	1606
3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 522 000 francs destiné à l'installation des collections du Musée d'ethnographie dans des dépôts loués aux Ports-Francs de Genève (PR-235). Troisième débat.....	1608
4. Projet d'arrêté de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marc Guscetti, Jean-Pierre Oberholzer, M <sup>mes</sup> Sophie Fischer, Micheline Gioiosa, Marie-Thérèse Bovier et Barbara Cramer: «22 <sup>e</sup> olympiades d'hiver (2014) à Genève?» (PA-23) .....	1626
5. Projet d'arrêté de MM. Damien Sidler, Roger Deneys, Christian Zaugg, Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, M <sup>mes</sup> Liliane Johner et Alexandra Rys: «Pour un nouvel emplacement de la gare routière de Genève» (PA-24) .....	1637
6. Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Roberto Brogginì, M <sup>mes</sup> Hélène Ecuyer et Fatiha Eberle: «Modérons la vitesse à la rue Voltaire» (M-282).....	1642
7. Motion de MM. Jacques Mino, Alain Gallet, Didier Bonny, Pierre Maudet, M <sup>mes</sup> Sophie Fischer, Micheline Gioiosa, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Améliorer l'accueil et l'intégration des habitants de la ville» (M-283) .....	1648
8. Motion de M <sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan et M. Alain Gallet: «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!» (M-285) .....	1654
9. Pétitions .....	1665
10. Propositions des conseillers municipaux .....	1665

11. Interpellations .....	1665
12. Questions écrites .....	1666

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*